



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

# 2021

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

## Table des matières

1	PREAMBULE .....	3
2	LES PRINCIPALES ETAPES DE LA PROCEDURE BUDGETAIRE .....	4
3	LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LE CONTEXTE DE MARCHE.....	5
4	LA LOI DE FINANCES POUR 2021 .....	8
5	EVOLUTION GENERALE DES FINANCES COMMUNAUTAIRES .....	17
6	SITUATION GENERALE DES BUDGETS CONSOLIDES .....	20
7	POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE.....	43
8	LES RATIOS.....	48
9	SITUATION DES BUDGETS ANNEXES .....	52
10	Conclusion.....	70



# 1 PREAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire et s'effectue dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Par conséquent et conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, il est proposé à l'assemblée délibérante de débattre des orientations générales du budget 2020.

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales et porte sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget primitif par l'assemblée délibérante.

L'intérêt de la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire est le suivant :

- Informer les élus de l'évolution financière de la collectivité ;
- Discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- Évoquer les principaux projets d'investissement à réaliser.

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une présentation afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, le rapport comporte également les informations relatives :

- A la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- A la durée effective du travail.

En 2018, la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire. Le II de l'article 13 de la LPFP ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat. Il s'agit des objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

NOTA BENE : Les chiffres de l'ensemble de ce document peuvent faire l'objet d'une modification ou d'un réajustement. Ils ont pour principe de matérialiser les orientations en matière budgétaire.

Les données sur le CA 2020 ne sont que provisoires. Ils doivent être finaliser après la clôture budgétaire 2020.

## 2 LES PRINCIPALES ETAPES DE LA PROCEDURE BUDGETAIRE

31 décembre 2020 ⇒ Date limite des engagements de dépenses

**2021**

Mi-février 2021 ⇒ Débat d'Orientation Budgétaire



Fin mars / début avril 2021 ⇒ Vote du Budget Primitif 2021



Transmission du Compte de Gestion par le Payeur



Juin 2021 ⇒ Vote du Compte Administratif 2020



Mi-juillet 2021 ⇒ Date limite de transmission du Compte Administratif 2020



31 Décembre 2021 ⇒ Clôture de l'exercice 2021

## 3 LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LE CONTEXTE DE MARCHÉ



### 3.1 Une crise sanitaire toujours au cœur de l'actualité

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a dépassé le cadre sanitaire et s'est étendue aux sphères politiques et économiques. Les premiers impacts économiques de la crise sanitaire et des mesures mises en place pour endiguer sa propagation ont été observés au cours des neuf mois qui se sont écoulés depuis le début de l'épidémie. Parmi ces impacts, la forte chute du prix du baril de pétrole jusqu'à -37 dollar le baril le 20 avril, qui résulte du ralentissement de l'activité économique et de la demande mondiale, est à noter. Outre ce chiffre inédit, d'autres montants sans précédent peuvent être cités, tel que 750 milliards d'euros, qui correspond à l'enveloppe débloquée par la Commission européenne pour venir en aide aux Etats européens en difficulté, ou encore, le chiffre de 20 millions de destructions d'emplois survenues pour le seul mois d'avril aux Etats-Unis.

Malgré ces chiffres inédits, les mesures économiques prises par les gouvernements et les institutions supranationales pour soutenir l'économie semblent avoir permis de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement corrélée à la résolution de la crise sanitaire.

### 3.2 Politiques de soutien budgétaire et monétaire sans précédent

Pour rappel, parallèlement aux mesures sanitaires visant à contenir l'épidémie de COVID-19, les gouvernements et les banques centrales, forts de leurs expériences lors de la crise de 2008, sont intervenus pour soutenir l'économie pendant la période de confinement. Ces plans de soutien visent à répondre à trois objectifs.

En premier lieu, il s'agit de financer les dispositifs d'indemnisation des entreprises et citoyens à la suite de l'arrêt de l'activité, avec, par exemple le financement par l'Etat du chômage partiel en France, qui a concerné cinq millions de personnes pour 337 000 entreprises et représenté un volume de 45 milliards d'euros.

Le second objectif est de conserver un marché des financements fonctionnel, c'est-à-dire que les banques puissent continuer de se financer et de fournir des liquidités aux différents acteurs économiques. Pour ce faire, des programmes de garanties d'emprunts sont mis en place par les Etats : en France, c'est un programme de 300 milliards de garanties d'emprunts qui a été acté.

Par ailleurs, l'Eurogroupe a annoncé un plan d'urgence à hauteur de 540 milliards d'euros s'articulant en trois points.

- Une enveloppe de 200 milliards d'euros est accordée à la Banque Européenne d'Investissement pour l'octroi de prêts nouveaux aux entreprises,
- La Commission européenne pourra lever 100 milliards d'euros sur les marchés pour aider les Etats membres à financer des mesures sociales et notamment le chômage partiel,

- L'octroi aux pays les plus touchés par le virus de lignes de crédit préventives par le Mécanisme Européen de Stabilité dans la limite de 240 milliards d'euros.

Enfin, le troisième objectif pour les banques centrales est de permettre aux Etats de pouvoir s'endetter dans les meilleures conditions possibles. Dans cet objectif, la Banque centrale européenne, dans son programme de Quantitative Easing rétabli au mois de novembre dernier vise à racheter 20 milliards d'euros de titres d'Etats et d'entreprises chaque mois.

Ces mesures de soutien à l'économie réelle annoncées par les banques centrales ont permis de rétablir la confiance dans les titres d'Etats sur les marchés et ainsi de résorber la hausse de taux des emprunts d'Etats amorcée à la mi- mars.

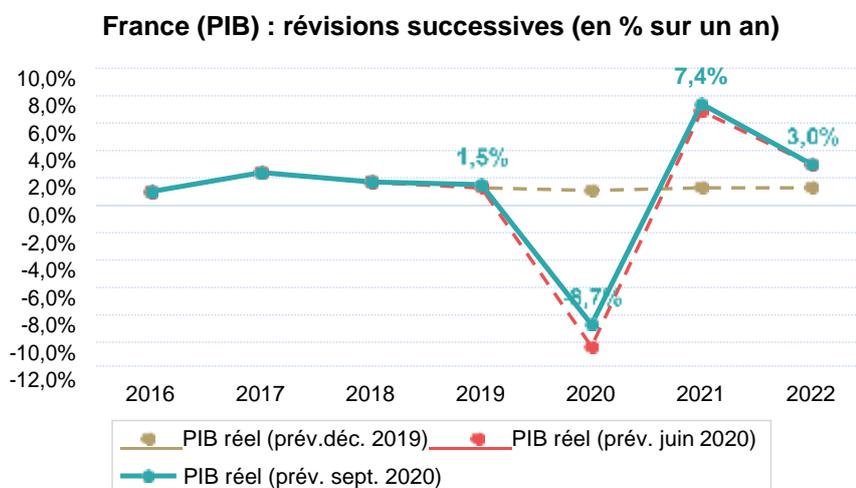
### 3.3 Des taux d'intérêt stabilisés à des niveaux très bas

La diminution de l'incertitude résultant notamment de l'interventionnisme des Etats et des banques centrales s'est également étendue sur le marché des taux d'intérêts.

Les tensions de début de crise se sont résorbées dès l'été au cours duquel les Euribor ont rapidement retrouvé leurs niveaux d'avant crise, et ont même poursuivi leur baisse plus profondément en territoire négatif, atteignant de nouveaux plus bas historiques.

### 3.4 Focus France

La croissance française (en moyenne annuelle) s'est élevée à 1,5% en 2019. Dans son exercice de prévisions de décembre 2019, la Banque de France prévoyait une croissance à 1,1% pour l'année 2020 et 1,3% au-delà.



Source : Banque de France

La France pourrait renouer avec son niveau d'activité d'avant crise dès le premier trimestre 2022, avant ses voisins européens (T3 2022), et le PIB rebondir à 7,4% en 2021 et 3,0% en 2022. La Banque de France s'attend à une contraction de l'emploi au premier semestre 2021 (perte de 800 000 emplois fin 2020 par rapport à 2019) et le taux de chômage pourrait s'établir à 11%.

#### 3.4.1 Le plan de relance

Présenté le 3 septembre 2020, le **Plan de Relance s'élève à 100 milliards d'euros**.

Les mesures qui impacteront les collectivités sont les suivantes :

- **Rénovation thermique** : 4 milliards d'euros devrait être investis par l'Etat via la DETR, la DSIL et des dotations spécifiques. 500 millions d'euros devraient également être fléchés sur la rénovation thermique du parc de logement social via les collectivités et les organismes HLM.
- **Centre de tri et déchets** : 500 millions d'euros seront consacrés à l'économie circulaire et au traitement des déchets : développement des centres de tri, soutien au tri des déchets recyclables, « via une aide financière aux collectivités locales pour le déploiement du tri sélectif sur la voie publique », soutien à la valorisation des biodéchets, aides financières à l'investissement dans des unités de production d'énergie à partir de combustibles de récupération. Les fonds seront débloqués et versés, via l'Ademe, entre 2020 et 2022.
- **Infrastructures et transports** : 1,2 milliards d'euros seront consacrés aux « mobilités du quotidien », 4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire et 550 millions d'euros pour les travaux d'infrastructures.
- **Fiscalité Locale** : baisse des impôts de production : CVAE, CFE et TFB. Ces mesures seront présentées dans les pages suivantes.

En résumé, bien que ces aides soient synonymes de soulagement, elles ne représentent qu'une infinie compensation face aux difficultés financières qui malheureusement ne font que commencer puisque les exercices 2021 et 2022 s'annoncent encore plus difficiles.

## 4 LA LOI DE FINANCES POUR 2021

Une loi de programmation des finances locales est envisagée par le Gouvernement dans le but de développer les outils d'une gestion pluriannuelle des ressources locales et de donner de la visibilité aux élus.



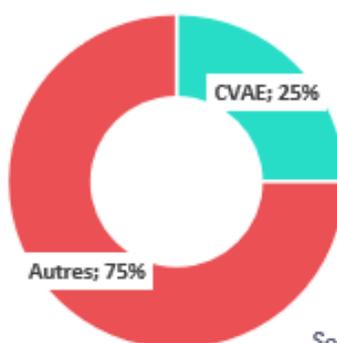
### 4.1 Baisse de la CVAE des entreprises à hauteur de la part affectée aux régions et ajustement du taux de plafonnement de la CET en fonction de la valeur ajoutée

La volonté du Gouvernement au travers de cette Loi de Finances (LF) 2021 est de réduire les impôts économiques payés par les entreprises françaises et notamment le secteur de l'industrie qui subit de plein fouet la crise actuelle cumulée à une concurrence mondiale toujours plus prégnante. Le but recherché est de redonner de la compétitivité à ces entreprises et de lutter contre leur délocalisation.

#### 4.1.1 Un constat simple : la fiscalité économique française se singularise par sa prépondérance

Cette LF 2021 débute son argumentaire sur la nécessité de diminuer la pression fiscale appliquée aux entreprises en affichant quelques chiffres. En France les impôts économiques dits de « production » représentent 77 milliards d'euros, soit 3,2% du produit intérieur brut (PIB), contre seulement 1,6% en moyenne dans l'Union européenne. Actuellement ces impôts viennent peser sur la compétitivité des entreprises françaises par rapport à leurs concurrentes, mais également sur l'attractivité du territoire national en impactant défavorablement les choix d'implantation des grandes entreprises industrielles.

#### Répartition des impôts de production : une part prépondérante de CVAE



Sources : PLF 2021

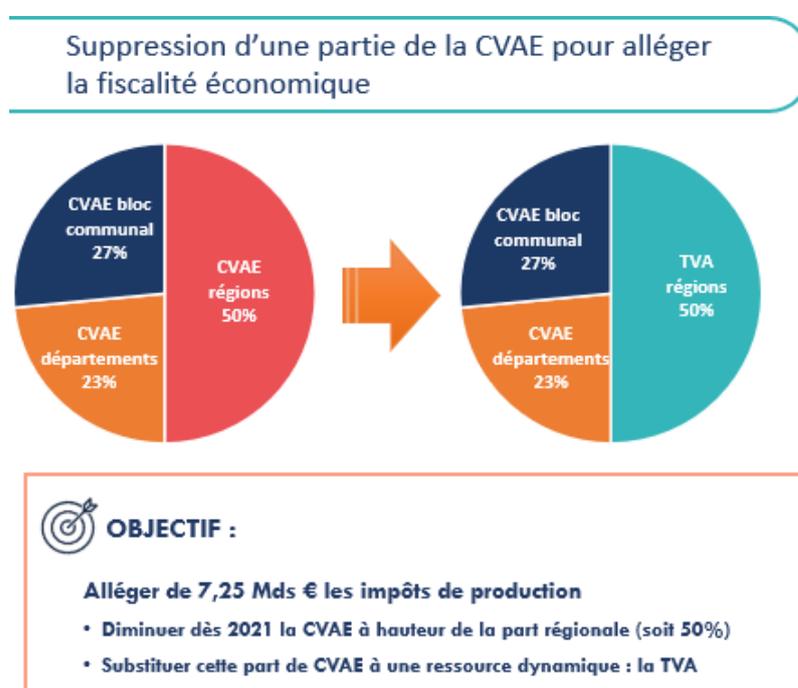
La CVAE représente une part prépondérante de ces impôts, avec en 2019 un produit d'environ 19 milliards d'euros réparti sur les trois échelons de collectivités : régions, départements et bloc communal.

#### 4.1.2 Le choix de la suppression d'une partie de la CVAE afin d'alléger l'imposition économique des entreprises

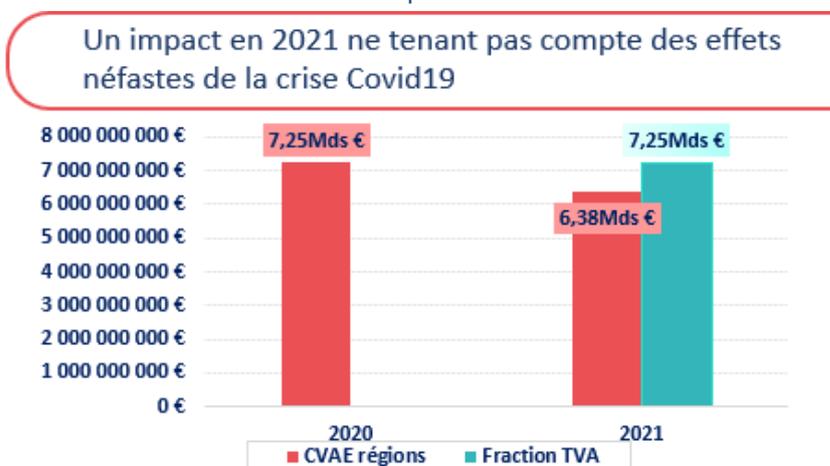
##### 4.1.2.1 La substitution de la CVAE des régions par une fraction de TVA

Pour rappel, l'objectif du Gouvernement est de parvenir à un montant total d'économies de 10 milliards d'euros. Et pour ce faire, il est prévu de supprimer la part régionale de la CVAE qui à ce jour représente 7,25 Mds d'euros, soit 50% de la CVAE totale sur le territoire.

Le but serait donc de substituer cette part de CVAE régionale par une ressource dynamique : **la Taxe sur la Valeur ajoutée**.



##### 4.1.2.2 Les impacts de la crise sanitaire et économique contournés en 2021



Avec la substitution de la CVAE par une fraction de la TVA, le Gouvernement souhaite affecter en 2021 aux

régions une part égale au montant de la CVAE perçu en 2020, c'est-à-dire avant les impacts et effets néfastes de la crise Covid19.

#### 4.1.3 L'abaissement du plafonnement sur la valeur ajoutée de la CET

Avec la suppression de la part régionale de CVAE et afin d'éviter tout effet d'éviction, le plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée est abaissé de 3% à 2%. L'abaissement de ce plafonnement sera compensé par l'Etat.

### 4.2 Taxe d'habitation : rappel de la réforme et évaluation de son surcoût

#### 4.2.1 Entrée en vigueur de l'acte II de la réforme de la taxe d'habitation (TH)

##### 4.2.1.1 Un maintien du calendrier initial de la suppression de la TH

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 prévoit une suppression du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021.

En 2020, 80% des ménages ne paient d'ores et déjà plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65% en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

##### 4.2.1.2 Quelles compensations pour les collectivités ?

En compensation de la suppression de la TH, les communes et EPCI percevront respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties et une fraction de TVA. Les régions, devraient bénéficier d'une dotation pour compenser la perte des frais de gestion de la TH. Enfin, les départements seront compensés du transfert de la taxe sur les propriétés bâties aux communes par une fraction de TVA.

A noter, la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties sera répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de surcompensation ou de sous-compensation.



Alors qu'il était initialement prévu dans la loi de finances pour 2020 que les EPCI et les départements bénéficient du dynamisme du produit de TVA perçu par l'Etat en N-1 pour la compensation de la perte du produit de TH et de taxe foncière, ce principe est remis en cause par un amendement gouvernemental. En effet, en raison de la crise sanitaire et du déclin de l'activité économique en 2020, l'Etat anticipe un rebond de l'activité en 2021 et donc une forte hausse du produit de TVA (de l'ordre de 10%), ce qui se traduit par un net surcoût pour l'Etat en

application du mécanisme prévu jusqu'alors. Afin de l'éviter, l'amendement prévoit un nouveau mode de calcul de la compensation avec un versement dynamique de la TVA l'année en cours et non plus avec un an de retard. Dommage pour les départements et les EPCI qui auraient pu bénéficier de cet effet d'aubaine estimé à 1 Md€ pour les départements et environ 500 M€ pour les EPCI.

#### **4.3 Etablissements industriels : une nouvelle évaluation de leur valeur locative et la modification du coefficient de revalorisation**

En complément de l'article 3 de la LF 2021 qui prévoit la suppression de la CVAE régionale, l'article 4 de la LF pour 2021 prévoit de moderniser les paramètres de la méthode d'évaluation de la valeur locative (VL) des établissements industriels. Cette modernisation a pour objectif de contribuer à la réalisation de baisse d'environ 10 milliards d'euros des impôts de production.

Ainsi, l'article 4 de la LF 2021 prévoit de moderniser les taux d'intérêt applicables au prix de revient des différents éléments des établissements industriels. Cette modification aura pour conséquence une réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers pour environ 32 000 entreprises exploitant 86 000 établissements sur le territoire français. La CFE baissera en 2021 de 1,75 milliards d'euros pour les entreprises industrielles et la TFPB de 1,54 milliards d'euros.

#### **4.4 La DGF du bloc communal**

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP). La Loi de Finances 2021 n'apporte aucune modification notable à ces dotations. En effet, le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé (variation de population et écrêtement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal). Ainsi, bien que ne tenant plus compte de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) depuis l'année 2018, la DF demeure toutefois soumise au mécanisme d'écrêtement.

L'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes permet notamment de financer les abondements d'enveloppes de péréquation verticale. Ils sont identiques dans la LF 2021 à ceux de l'année dernier.

**Point d'attention** : La crise sanitaire de 2020 et dans une moindre mesure de 2021 aura une influence sur le potentiel fiscal de chaque collectivité durant les prochaines années. Une évolution de l'écrêtement peut être constatée à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution comparée de la richesse fiscale des autres communes du pays.

#### **4.5 La dotation d'intercommunalité des EPCI**

Pour rappel, la DGF des EPCI est composée de deux parts : la dotation d'intercommunalité (dotation de base + dotation de péréquation) et la dotation de compensation (compensation part salaires). La LFi pour 2019 a réformé en profondeur la dotation globale de fonctionnement des EPCI. Elle a en effet fait l'objet l'an dernier de quatre mesures :

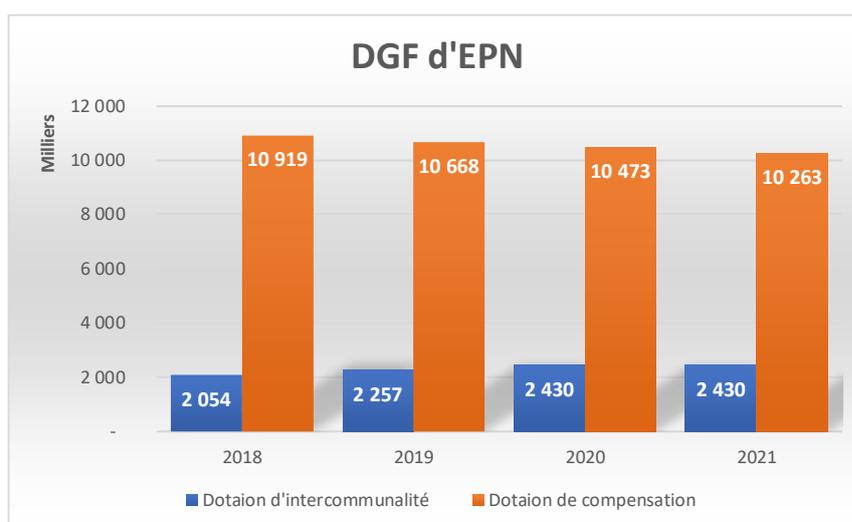
- La suppression des enveloppes par catégories d'EPCI,
- Une globalisation de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP),
- L'instauration d'un mécanisme de complément pour les EPCI dont la DI est inférieure à 5€/hab,
- L'introduction du revenu par habitant dans le calcul de la part péréquation.

La Loi de Finances pour 2021 s'inscrit dans la continuité de la réforme de l'an passé.

Ces mesures liées à la réforme de la dotation d'intercommunalité de 2019 seront toujours financées par un prélèvement sur la seconde part de la DGF des EPCI qui est la dotation de compensation. Depuis 2012, cette dernière est uniformément écrêtée chaque année sur la base d'un taux décidé par le comité des finances locales (CFL). Cet écrêtement a pour objectif de financer notamment la hausse de population sur le territoire national et la hausse des coûts liés à l'intercommunalité.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Montant total de l'écrêtement annuel</b>	<b>119,6M€</b>	<b>103,8M€</b>	<b>146,1M€</b>	<b>106,8M€</b>	<b>114,9M€</b>	<b>89,4M€</b>	<b>84M€</b>
<i>Taux d'écrêtement annuel</i>	<i>-2,18%</i>	<i>-1,94%</i>	<i>-2,78%</i>	<i>-2,09%</i>	<i>-2,30%</i>	<i>-1,83%</i>	<i>-1,86%</i>

Pour EPN, l'impact est le suivant :



## 4.6 Les mesures relatives au FPIC et FSRIF

### 4.6.1 FPIC : Une enveloppe globale toujours maintenue à 1 Md d'euros

L'enveloppe globale du FPIC ne connaît pas de modification en 2021 et reste, cette année encore, figée à 1 milliard d'euros comme décidé en Loi de Finances pour 2019. Cependant, ce maintien ne signifie pas pour autant une absence de changements du montant perçu par le bloc communal localement.

## 4.7 Potentiel financier : la neutralisation de la réforme fiscale

Evolution d'un indicateur majeur : le Potentiel fiscal

Calcul du potentiel fiscal	Application des taux moyens nationaux sur les bases fiscales
I - La suppression de la TH sur les résidences principales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification du taux moyen national de taxe foncière</li> <li>• Correction artificielle des bases de taxes foncières de la commune via le coefficient correcteur</li> </ul>
II - La réforme d'évaluation des bases de TFB des locaux industriels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Correction des VL et donc des bases de fiscalité de TFB des locaux industriels</li> </ul>
Proposition du PLF 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2021 : maintien des conditions de calcul sur la base des chiffres 2020</li> <li>• En 2022 : correction des indicateurs financiers afin d'éviter que cette réforme ne déstabilise la répartition actuelle des dotations</li> </ul>

Sources : PLF 2021

## 4.8 Le financement de l'enveloppe normée via les variables d'ajustement

### 4.8.1 Exposé de la mesure : Article 22 de la LF 2021

L'article 22 de la LF pour 2021 fixe le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) mais également les variables d'ajustement qui permettront de financer l'enveloppe normée.

En 2021, le montant de la **minoration atteint ainsi 50 M€**. Ce montant est en diminution par rapport aux années précédentes, où il s'élevait à 120 M€ en LF pour 2020, à 159 M€ en LF pour 2019 et à 293 M€ en LF pour 2018.

Répartition 2021 de l'écrêtement des variables d'ajustement :

Variable d'ajustement	Baisse de l'enveloppe (en M€)
DCRTP département	-5 M€
DCRTP Région	-7,5 M€
DCRTP Bloc Communal	0 M€
Dot. Carré Département	-20 M€
Dot. Carré Région	-17,5 M€
<b>TOTAL</b>	<b>- 50 M€</b>

Mis à contribution l'an dernier à travers l'inclusion de la **DCRTP** dans ces variables, le **bloc communal est cette fois-ci épargné**. La DCRTP **baissera en revanche de 5 M€ pour les départements** et de **7,5 M€ pour les régions**. Leur dotation carrée sera de plus amputée de **20 M€** pour les premiers et de **17,5 M€** pour les secondes.

	2017	2018	2019	2020	PLF 2021
Bloc Communal	FDPTP DUCSTP		FDPTP DCRTP	DCRTP	Aucun écrêtement en 2021 pour le bloc communal
Départements	Dotation carrée DCRTP FDPTP		Dotation carrée		Dotation carrée DCRTP
Régions	Dotation carrée DCRTP				Dotation carrée DCRTP

## 4.9 Un effort massif en faveur de l'investissement

### 4.9.1 Un soutien à l'investissement local renforcé

Le FCTVA qui est la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement devrait progresser de 546M€ par rapport à 2020 soit au total 6,5 Mds€ pour 2021. Cela est lié au rythme d'investissement des collectivités qui a été en hausse ces deux dernières années (en corrélation avec le cycle électoral). Cela reste à confirmer avec l'établissement des comptes administratifs 2020 au vu du contexte sanitaire actuel et du ralentissement économique.

La LFR 3 pour 2020, qui prévoit l'abondement exceptionnel de la DSIL d'1Mds€, permettra de financer des investissements dès le dernier trimestre 2020 et en 2021. Ces autorisations d'engagements doivent accorder une priorité aux projets contribuant à la résilience sanitaire, à la transition écologique et à la rénovation du patrimoine public bâti et non bâti.

L'enveloppe des autres dotations reste stable à hauteur de 2 Mds€.

Récapitulatif des concours financiers au soutien de l'investissement local en 2020 et pour 2021 :

	2020	PLF 2021
FCTVA	6 Mds€	6,5 Mds€
DSIL	570 M€	570 M€
DSIL abondement exceptionnel	1 Mds€	
DETR	1,046 Mds€	1,046 Mds€
DPV	150 M€	150 M€
DSID	212 M€	212 M€
<b>TOTAL</b>	<b>9 Mds€</b>	<b>8,5 Mds€</b>

### 4.9.2 Eligibilité des dotations d'investissement

	DSIL	DPV	DETR	DSID
<i>Eligibilité</i>	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Départements de métropole et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
<i>Objet</i>	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Education, culture ; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural
<i>Attribution</i>	Par le préfet de région	Par le préfet de département	Par le préfet de département	Par le préfet de région

## 4.10 Automatisation du FCTVA

La LF 2021 prévoit dans son article 57, l'application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA. Repoussée lors des lois de finances pour 2019 et 2020, la première phase débutera dès janvier 2021.

### 4.10.1 Rappel du fonctionnement du FCTVA

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur recettes de l'Etat destiné à assurer une compensation de la charge de TVA que les collectivités supportent sur leurs dépenses d'investissement. Il constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissements : 5,949 Md€ en 2020. Pour 2021, le fonds devrait progresser de 546 M€.

Pour rappel : le taux de FCTVA est de 16,404% appliqué au montant TTC.

Les différents régimes de versement du FCTVA :

Versement N+2	Régime de versement droit commun. Il prévoit une perception du FCTVA 2 ans après la réalisation de la dépense.
Versement N+1	Régime dérogatoire notamment pour les communes qui se sont engagées en 2009 dans une convention de progression d'investissement.
Versement N	Seuls les EPCI ont la possibilité de percevoir le fonds l'année de la réalisation de la dépense.

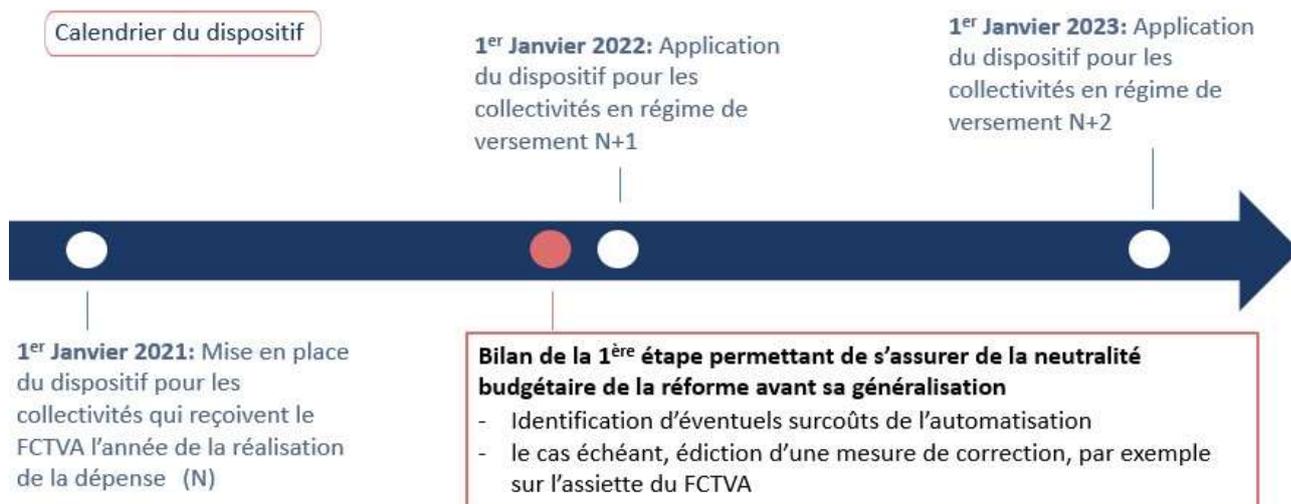
Les dépenses sont éligibles en fonction de leur nature : « Les ressources du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée des collectivités territoriales comprennent les dotations ouvertes chaque année par la loi et destinées à permettre progressivement le remboursement intégral de la taxe sur la valeur ajoutée acquittée par les collectivités territoriales et leurs groupements sur leurs dépenses réelles d'investissement ainsi que sur leurs dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1er janvier 2016. » (L 1615-1 CGCT).

Le dispositif exposé dans l'article 57 du PLF 2021, vise à dématérialiser l'ensemble de la procédure d'instruction, de contrôle et du versement du FCTVA avec plusieurs bénéfices associés :

- Davantage de fiabilité dans les montants prévisionnels de FCTVA permettant de renforcer la qualité des prévisions budgétaires des collectivités.
- Une gestion moins lourde pour les collectivités comme pour les services de l'État permettant de raccourcir le délai de versement.

#### 4.10.2 Une mise en place progressive de la réforme

Calendrier de la mise en place du dispositif :



Dès le 1er janvier 2021, l'automatisation sera mise en place pour les collectivités qui perçoivent le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense. Un premier bilan sera établi à l'issue de la première phase permettant de s'assurer de la neutralité budgétaire de la réforme avant de généraliser le processus aux autres collectivités. Le bilan permettra d'identifier les surcoûts et le cas échéant d'appliquer des mesures de corrections. Cette mesure sera couplée à une amélioration des contrôles effectués par les préfetures et les postes comptables.

Une application dédiée au traitement et au versement automatisé du FCTVA a été développée (ALICE).

#### 4.10.3 Une modification de la base d'éligibilité

La mise en place de l'automatisation du fonds conduit à utiliser la nomenclature comptable des dépenses engagées comme base d'éligibilité et non plus la nature.

Un décret viendra préciser l'application du dispositif, mais d'ores et déjà, les fonds de concours versés par des collectivités territoriales et EPCI pour des dépenses d'investissement sur leur domaine public routier, ne seront plus éligibles au FCTVA à compter des nouvelles dépenses de l'exercice 2021.

## 5 EVOLUTION GENERALE DES FINANCES COMMUNAUTAIRES

Le budget 2021 de la communauté d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie est toujours impacté par la crise sanitaire liée au COVID-19 avec des recettes de fiscales en baisse (CVAE).

Malgré ce contexte inédit, le budget 2021 de la communauté d'agglomération reste engagé, depuis 2014, dans une démarche globale et déterminée de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement courant, dont le but de maintenir l'investissement réel et de renforcer le soutien financier aux communes, sans augmentation des taux d'imposition sur les années antérieures avec une baisse, cette année, en faveur du monde économique. Une volonté de préserver et d'optimiser au mieux la ressource, de développer notre écoute, comme notre réactivité.

EPN engage une stabilisation de son périmètre de compétences qui se parachève en maintenant une exigence de bonne utilisation de chaque denier.

Cet effort est d'autant plus remarquable qu'il s'opère en dépit des baisses de soutiens financiers de l'Etat (à commencer par la perte pour EPN de plus 4 M€ sur la DGF), malgré des nouveaux transferts de charges imposés par l'Etat sans compensation équivalente (ex : désengagement de l'instruction des permis de construire, des cartes d'identité et passeports, désengagements multiples et progressifs de l'Etat des politiques opérationnelles, etc.), en dépit des ponctions diverses opérées par l'Etat sur les ressources juridiquement affectées à des politiques spécifiques (ex : ponctions sur les prélèvements réservés aux agences de l'eau).

Il s'agit du cinquième budget d'EPN, et du quatrième budget avec 74 communes. L'exercice 2021, à l'image du budget de 2020, n'est marqué par aucun transfert de compétence contrairement aux exercices 2018 et 2019.

Toutefois, il convient de rappeler qu'en 2019, malgré la restitution de la compétence Enfance Jeunesse, EPN a néanmoins assuré jusqu'au 31 août 2019 (par convention) la continuité de service pour les 16 communes ayant fait le choix d'intégrer le syndicat de la clé des champs. En attente d'un chiffrage définitif des charges transférées de la compétence enfance, le budget primitif 2019 avait été élaboré en maintenant les dépenses relatives à l'enfance.

Le budget primitif 2021 a été élaboré dans le souci d'une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement tout en permettant un maintien de l'investissement nécessaire au développement du territoire.

Le budget d'EPN est constitué :

- d'un budget principal dans lequel sont inscrites les dépenses et recettes des compétences relevant des services publics administratifs, tels que la gestion des déchets, la voirie, l'urbanisme, le tourisme, l'enseignement supérieur, l'action économique, les équipements sportifs (piscine et hippodrome) les musées, les structures d'accueil de la petite enfance, et du conservatoire à rayonnement départemental ... Ce budget principal porte également la plupart des charges d'administration générale : la masse salariale des services dits « fonctionnels » (comme les ressources humaines, les finances, l'informatique...), les moyens administratifs (locaux, informatique, téléphonie, assurances...).
- de trois annexes de services publics industriels et commerciaux (SPIC) : l'eau, l'assainissement collectif, le SPANC (service public de l'assainissement non collectif). Ces trois SPIC doivent être financés par leurs propres ressources, c'est-à-dire les ventes d'eau et de services, les redevances perçues sur les usagers, et les subventions affectées. Ils ne peuvent pas être subventionnés par le budget principal. Ils reversent au budget principal une quote-part de frais généraux au titre des locaux et moyens administratifs qu'ils utilisent, et du travail des services fonctionnels réalisé à leur bénéfice (gestion des ressources humaines, des finances et de la comptabilité, des marchés publics...). Ils se voient également facturer les services que leur rend le garage communautaire,

- du budget annexe « mobilités », dont la principale ressource est le versement transport dû par les employeurs. Ce budget annexe est susceptible de percevoir des participations du budget principal,
- du budget annexe de la pépinière scientifique, qui isole les dépenses et recettes relatives à ce bâtiment localisé sur la commune de Miserey. Ce budget annexe est également susceptible d'être équilibré par une participation du budget principal,
- du budget annexe Economie, qui isole les dépenses et recettes relatives à l'activité Economique de l'ex-CCPN. Ce budget annexe est également susceptible d'être équilibré par une participation du budget principal,
- de onze budgets annexes retraçant les opérations d'aménagement de zones d'activité ou d'habitat. Ces budgets font l'objet de modalités de suivi comptable particulières règlementairement fixées. Ils doivent être clôturés lorsque les opérations d'aménagement sont achevées ou abandonnées après étude.

Hors zones d'activités, le budget consolidé (c'est-à-dire la somme du budget principal et des différents budgets annexes) s'élève à 65 479 k€ en investissement (66 435 k€ en 2019) et 131 594 k€ en fonctionnement (132 822 k€ en 2020).

A travers sa préparation budgétaire EPN entend répondre à **quatre objectifs majeurs** :

- Faire face au contexte sanitaire actuel lié au COVID-19 ;
- Produire un haut niveau de services publics à l'échelle du territoire ;
- Développer l'investissement dans les grandes politiques publiques de l'EPCI ;
- Poursuivre le développement économique et favoriser l'attractivité du territoire d'EPN ;
- Ne pas augmenter les impôts.



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

# SITUATION GENERALE des BUDGETS CONSOLIDES



## 6 SITUATION GENERALE DES BUDGETS CONSOLIDES



### 6.1 Situation générale

Les recettes réelles de fonctionnement des budgets consolidés EPN augmentent de 1 592 k€ par rapport à 2020 étant plus dynamique que les dépenses réelles de fonctionnement qui augmentent seulement de 382 k€. Ce qui constitue un indicateur très positif de la gestion engagée. Ce constat est d'autant plus amplifié par l'augmentation significative de l'épargne brute qui enregistre une hausse spectaculaire de 1,2 M€.

en K€	2019	2020	2021	Evolution 2020 / 2021
Recettes de fonctionnement courant	127 738	127 951	129 543	1 592
Dépenses de fonctionnement courant	115 212	113 649	114 031	382
<b>Epargne brute</b>	<b>12 526</b>	<b>14 302</b>	<b>15 512</b>	<b>1 210</b>
Taux d'épargne brute en %	9,81%	11,18%	11,97%	0,79%
Epargne nette	1 052	1 842	1 339	-503
<b>en K€</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Evolution</b>
<b>Autofinancement brut</b>	<b>12 526</b>	<b>14 303</b>	<b>15 512</b>	<b>1 210</b>
Encours de dette au 01.01.N	156 858	187 125	186 407	-718
Emprunt d'équilibre	35 671	30 411	27 702	-2 709
Remboursement de capital	11 464	13 908	14 173	265
Total encours	181 065	203 628	193 407	-10 221
Capacité de désendettement (années)	14,5	14,2	12,5	-2

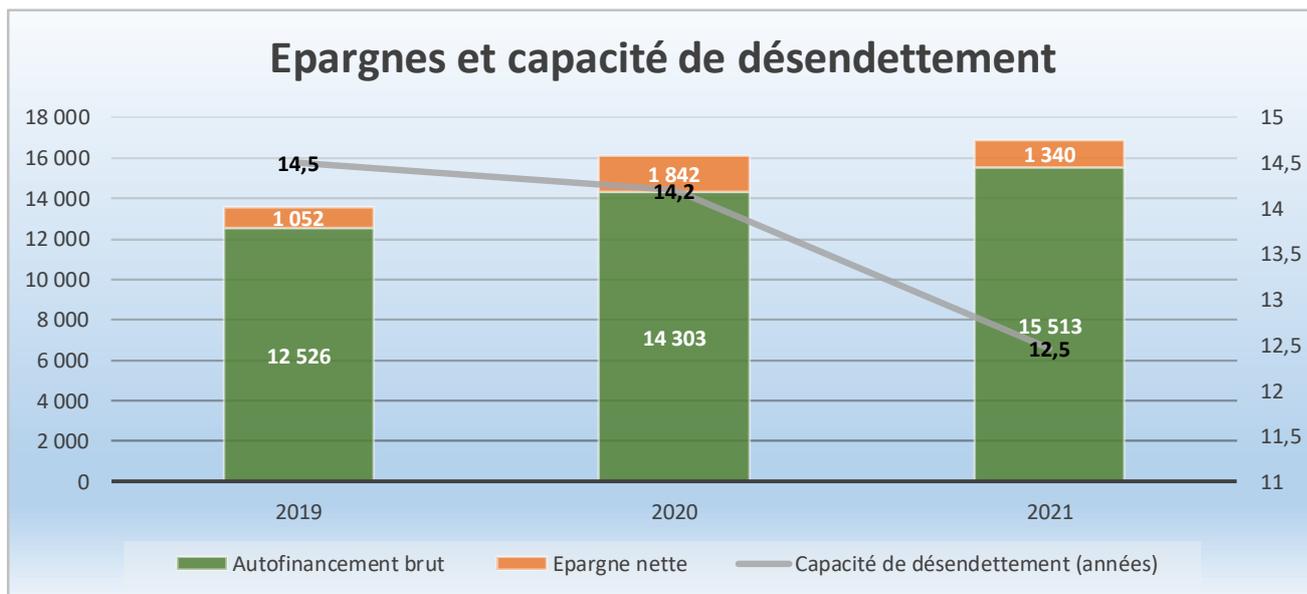
Besoin de financement des budgets consolidés

Il est calculé au sens du II de l'article 13 de la LPFP (emprunts minorés du remboursement de la dette).

Pour le BP 2021, le besoin de financement consolidé s'élève à 13 M€ (contre 17 M€ en 2020). Ce besoin de financement est théorique puisqu'il n'intègre pas les résultats qui seront repris. Néanmoins, ce chiffre est très positif et traduit la tendance d'amélioration de la situation financière.

Un effort signalé a été consenti avec un surcroît d'investissement qui s'inscrit dans un contexte financier favorable avec des taux particulièrement bas pour emprunter.

La capacité de désendettement en années de BP à BP passe de 14,5 ans en 2019 à 12,5 ans en 2021.



## 6.2 Le Budget principal

### Evolution des transferts de compétences

Le budget principal retrace l'exercice des compétences d'Evreux Portes de Normandie. Après une première vague d'extension de compétences en 2017, une nouvelle extension de compétences est intervenue en 2018 avec notamment la Petite enfance, désormais sur tout le territoire communautaire.

en K€	2020	2021	Evolution	
Recettes de fonctionnement courant	87 812	87 871	59	
Dépenses de fonctionnement courant	81 512	80 260	-1 252	
Épargne brute	6 300	7 611	1 311	
Taux d'épargne brute en %	7,17%	8,66%	1,49	points
Épargne nette	-634	278	912	

L'évolution réelle des recettes de fonctionnement progressent de 59 k€ et les dépenses réelles de fonctionnement baissent de 1 252 k€ entre 2020 et 2021. Ainsi, l'épargne brute s'accroît de 1 311 k€.

En 2020, l'épargne nette était négative de - 634 k€ en raison de l'intégration des emprunts de la ZAC de Cambolle (budget annexe clôturé) au budget principal qui augmente le montant du remboursement en capital.

En 2021, l'épargne nette redevient positive à +278 k€, soit une progression de 912 k€.

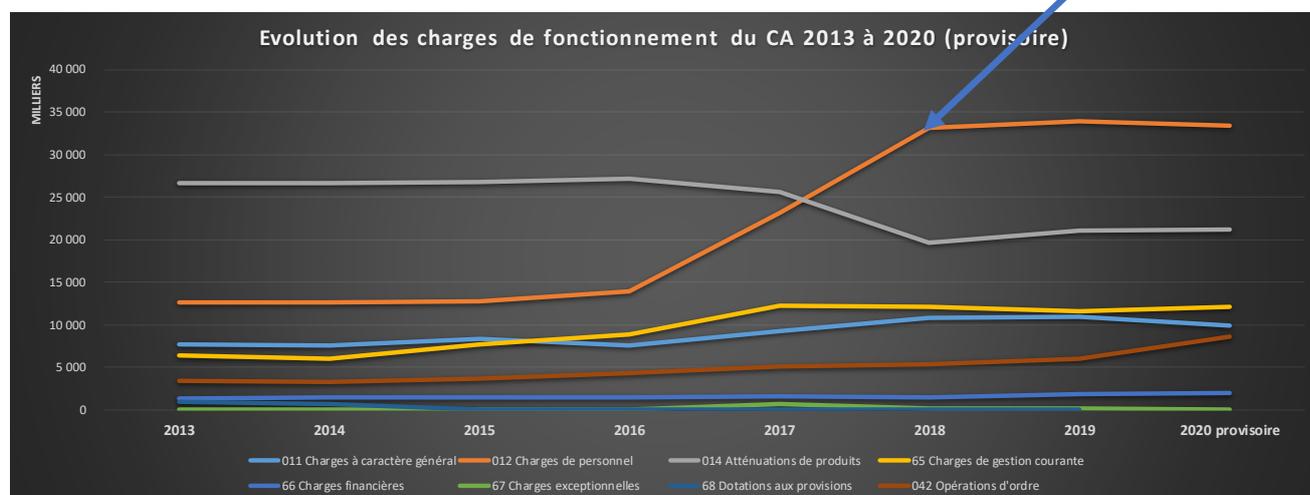
Pour mémoire, rappel des principaux ratios d'épargne

- Épargne de gestion courante: excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.
- Épargne brute: excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. C'est aussi l'épargne gestion à laquelle on ajoute les charges d'intérêts.
- Épargne nette: épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

### 6.2.1 La section de fonctionnement

#### Le transfert des compétences



L'évolution rétrospective des charges de fonctionnement de 2013 à 2020 fait apparaître l'effet de vase

communiquant entre l'atténuation des produits et les charges de personnels qui s'explique principalement par l'incorporation des champs de compétences comme la petite enfance.

L'ensemble des recettes de fonctionnement évolue positivement de + 59 k€

L'évolution des charges à caractère général connaît une hausse modérée malgré une augmentation des fluides (coût d'énergie, matières fossiles...) qui ne cessent de d'augmenter d'année en année.

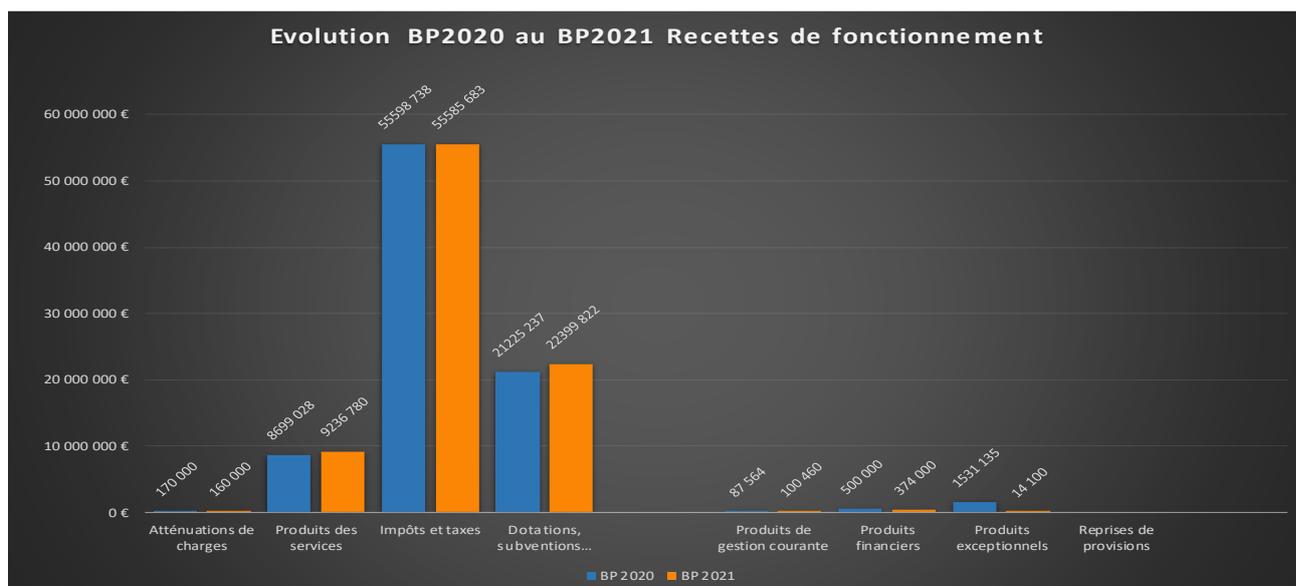
Les autres chapitres demeurent stables sur la période.

En 2021, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est augmentation en 2021 +112 % en rapport à 2020, passant de 830 k€ à 1 760 k€. Considérant la crise sanitaire liée au COVID-19, l'extension de politiques publiques nouvelles à l'échelle des 74 communes, les désengagements de l'Etat et les importantes baisses des contributions demandées aux communes, l'augmentation du virement est un marqueur très significatif de la vigueur financière de la communauté d'agglomération.

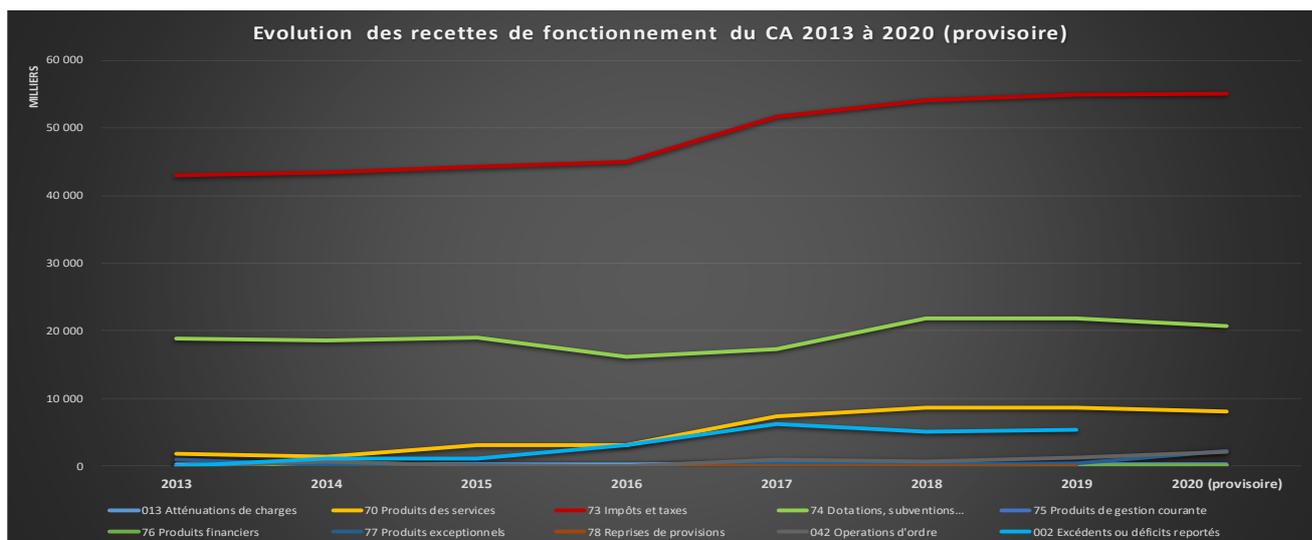
Depuis 2018, EPN a enregistré un net redressement de la section de fonctionnement malgré la crise sanitaire liée au COVID-19 et l'impact de la réforme de notre péréquation avec notamment la mise en place d'une nouvelle enveloppe complémentaire pour la DSC des 74 communes de 375 k€. Cela s'explique notamment par les importants efforts de gestion menés depuis plusieurs années. Il s'agit d'efforts multiples effectués sur les économies d'échelle, les efforts de rationalisation et sur toutes la maîtrise des dépenses courantes dans tous les services (gestion des véhicules, des équipes, des tournées, du carburant, des fournitures, des photocopies, de la maintenance, etc.).

Il s'agit aussi du produit de l'effort déterminé de maîtrise de la masse salariale, pour la quatrième année consécutive. Ce dernier a été coordonné, harmonisé, et négocié avec chaque service en 2017, puis ajusté et planifié jusqu'en 2020 à travers un Plan de Maintien de la Masse Salariale (PMMS) adopté courant 2017 avec chaque direction et service.

### 6.2.1.1 Les recettes de fonctionnement

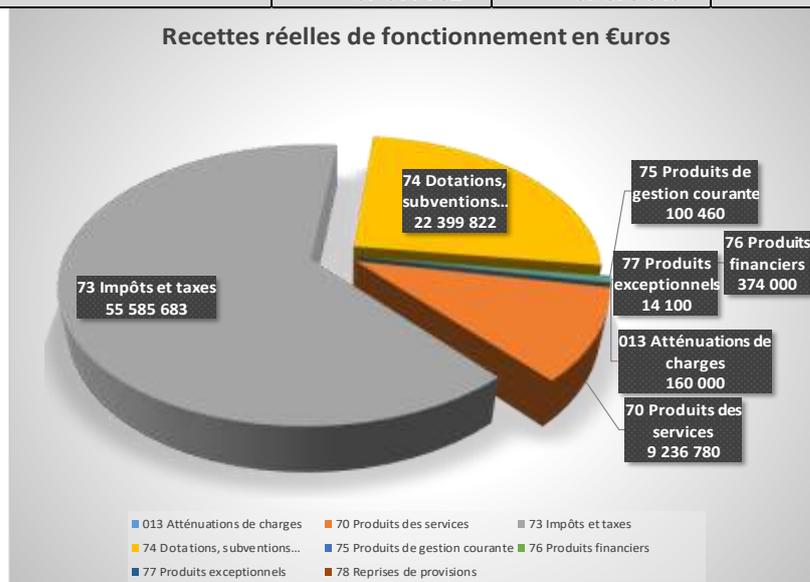


Les recettes de fonctionnement sont en définitive plus dynamiques, +59k€ que les dépenses qui baissent de – 1 252 k€ entre 2020 et 2021.



Les recettes réelles d'EPN sur le budget principal progressent de +0.07 % avec un accroissement de 59 k€.

<b>Recettes réelles</b>						
Chapitre		BP 2020	BP 2021	Variation	%	% de variation
013	Atténuations de charges	170 000	160 000	-	10 000	-5,88%
70	Produits des services	8 699 028	9 236 780	537 752		6,18%
73	Impôts et taxes	55 598 738	55 585 683	-	13 055	-0,02%
74	Dotations, subventions...	21 225 237	22 399 822	1 174 585		5,53%
				-		
75	Produits de gestion courante	87 564	100 460	12 896		14,73%
76	Produits financiers	500 000	374 000	-	126 000	-25,20%
77	Produits exceptionnels	1 531 135	14 100	-	1 517 035	-99,08%
78	Reprises de provisions			-		
				-		
<b>Total</b>		<b>87 811 702</b>	<b>87 870 845</b>	<b>59 143</b>		<b>0,07%</b>



L'ensemble des recettes au titre des « Impôts et taxes » et des « Dotations et subventions » représente 77 984 k€ soit 89 % des recettes réelles de fonctionnement.

### 6.2.1.1.1 Produits de fiscalité

73 IMPOTS ET TAXES (en K€)		BP 2020	BP 2021
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	15 032	15 203
73111	CONTRIBUTIONS DIRECTES	25 071	25 150
73221	RVST FISCALITE FNGIR	5 720	5 720
73223	FONDS DE PEREQUATION RESSOURCES INTERCOMMUNAL	1 345	1 449
73112	CVAE	6 491	6 100
73113	TASCOM	1 640	1 656
73114	IFER	299	299
<b>TOTAL CHAPITRE 73</b>		<b>55 599</b>	<b>55 578</b>

L'évolution des bases fiscales de TFB, TFNB, TEOM repose sur :

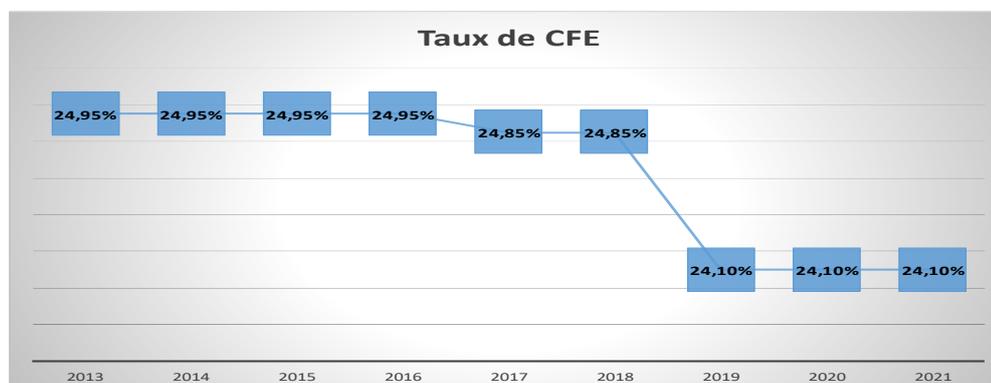
- un coefficient de revalorisation forfaitaire de +1 % (base de 2020 qui sera ajusté lors du vote du BS),
- une évolution physique des bases entre +0,7% et +1% selon qu'il s'agisse de particuliers ou de professionnels.

Les taux de fiscalité retenus pour ce budget de l'EPN sont les suivants :

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX
Taxe sur le Foncier bâti	2,98 %
Taxe sur le Foncier non bâti	7,39 %
Taxe d'Habitation	8,82 %
Cotisation Foncière des Entreprises	24,10 %

- Pour les 12 communes rattachées au 1er janvier 2018, un mécanisme d'intégration fiscale progressive sur 12 ans des taux de taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur la propriété bâtie (TFPB), et taxe foncière sur la propriété non bâtie (TFPNB) est en cours.
- Concernant la taxe d'habitation, aucun abattement n'est retenu à l'exception des abattements obligatoires
- Concernant la cotisation foncière des entreprises, à l'occasion de sa création, EPN a fait le choix de fixer un taux cible de la cotisation foncière des entreprises (CFE) de 24,85 % en appliquant un mécanisme de lissage sur 4 ans pour l'ensemble des 62 communes issues de la fusion.
- L'extension de périmètre au 1er janvier 2018 laissait à l'EPCI la possibilité d'un processus de convergence progressif sur ce taux cible. Le conseil communautaire s'est prononcé en faveur d'un dispositif d'unification progressive (de droit) des taux de CFE. La période de lissage selon les communes (et conformément à l'article 1638 quater I du CGI) est de 2 ou 3 ans.

En 2019, le taux cible fixé est passé de 24,85 % à 24,10 % soit une baisse de 3%. Les lissages précédemment votés continuent à s'appliquer jusqu'à à atteindre le taux cible de 24,10 %.



Concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

A l'occasion de sa création, EPN a fixé 2 zones de TEOM avec les taux suivants :

Territoire de l'ex-GEA	12,15 %
Territoire de l'ex-CCPN	20,76 %

Le conseil communautaire a décidé de geler pendant 5 ans à compter du 1er janvier 2017, les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères précédemment appliqués sur les anciens territoires de la CCPN et du GEA (jusqu'en 2021).

Dans le cadre de l'intégration des 12 communes issues de 3 territoires différents, le Conseil Communautaire a décidé, le 19 décembre 2017 de créer trois nouvelles zones au 1er janvier 2018 :

ex territoire de l'intercommunalité de Normandie Sud	17,51 %
commune de Mouettes	15,25 %
communes de Jouy sur Eure et Fontaine sous Jouy	13,26 %

Le conseil communautaire a décidé de geler pendant 3 ans les taux de la TEOM sur ces 3 zones (jusqu'en 2021).

**FNGIR** (fonds nationaux de garantie individuelle de ressources) : dispositif compensant les pertes de recettes constatées après réforme et après prise en compte de la DCRTP. Les fonds nationaux de garantie individuelle de ressources sont au nombre de trois et sont alimentés par les recettes des collectivités gagnantes de la réforme. Le montant escompté en 2021 est stable par rapport à celui de 2020.

Pour mémoire, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est alimenté par un prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux et des communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant (PFIA) est supérieur à 90 % du PFIA moyen national. Le produit du fonds est reversé aux ensembles intercommunaux et communes isolées classées en fonction d'un indice synthétique tenant compte de leur potentiel financier agrégé, du revenu moyen par habitant et de leur effort fiscal.

#### 6.2.1.1.2 Dotations, subventions et participations

Le chapitre 74 « Dotations, Subventions » s'élève à 22 400 k€ et se compose principalement de :

74 DOTATIONS, SUBVENTIONS... (en K€)		BP 2020	BP 2021
7478	AUTRES ORGANISMES	3 376	4 110
74126	DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPTS DE COMMUNES	10 454	10 263
74124	DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	2 357	2 430
748313	DOTATION COMPENSATION REFORME TP	3 123	3 150
748314	DOTATION UNIQUE DES COMPENSATIONS SPECIFIQUES A TP		0
74833	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	9	203
74834	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	28	30
74835	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	736	776
74	AUTRES DOTATIONS	1 141	1 437
<b>TOTAL CHAPITRE 74</b>		<b>21 225</b>	<b>22 400</b>

La dotation d'intercommunalité devrait rester stable entre le montant notifié en 2020 et le prévisionnel 2021 à 2 430 k€.

La DCRTP est une dotation budgétaire, à la charge de l'État, compensant les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle. Le montant devrait également rester stable autour de 3 150 k€ entre le montant notifié en 2020 et 2021.

Contrairement, la dotation de la compensation part salaire, étant soumise à un écrêtement de la part de l'Etat au titre de la contribution au redressement des finances publiques, devrait baisser de 191 k€, passant de 10 454 k€ à 10 263 k€.

En raison de la crise sanitaire du COVID-19, les recettes de la CAF 2020 (nature 7478) pour les crèches et haltes garderies ont baissé de 734 k€ mais ont été compensées par une recette exceptionnelle (chapitre 77) de la CAF (27€ par jour par place non occupées).

Les autres dotations pour un montant de 1 437 k€ sont notamment constituées de :

	Montant
CONTRAT DE VILLE	199 976 €
DEVELOPPEMENT DURABLE - CLIMAT	22 000 €
EMPLOI	175 000 €
HABITAT	
MUSEE	87 410 €
PLIE (PLAN LOCAL PLURIANNUEL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI)	375 313 €
EVENEMENTIEL	21 600 €
CONSERVATOIRE A RAYON DEPARTEMENTAL	117 000 €
RESSOURCES HUMAINES	44 000 €
SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	60 000 €
MOYENS GENERAUX	16 555 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	134 600 €
PREVENTION SURETE	50 000 €
TRAITEMENT DE DECHETS	70 000 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
PLUVIAL	64 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 437 454 €</b>

#### 6.2.1.1.3 Les autres recettes réelles

Les autres recettes réelles s'élèvent à 9 885 k€ et se déclinent de la façon suivante :

- Le Chapitre 70 « Produits des services » se décompose ainsi (en k€) :

Libellé	BP 2020	BP 2021	Variation
Remboursement de frais par les communes membres du GFP (courrier et frais postaux, défense incendie, convention entretien, pluviel/Gémapi)	598 400	631 480	33 080
Petite enfance : Redevances et droits des services	611 575	904 400	292 825
Culture : Redevances et droits des services à caractère social	113 478	131 000	17 522
Entrées et abonnements (événementiel)	-	40 000	40 000
Entrées et abonnements (jeunesse et sport)	265 315	290 000	24 685
Mise à disposition de personnel facturée aux communes membres du GFP (y compris frais de formation et mise à disposition)	5 162 500	5 158 900	- 3 600
Redevance spéciale pour enlèvement des ordures ménagères	600 000	600 000	-
Redevance pour enlèvement des déchets industriels	300 000	440 000	140 000
Refacturation garage	580 000	410 000	- 170 000
Revente de composteurs aux particuliers	10 000	6 000	- 4 000
Refacturation, des frais de gestion aux budgets annexes	436 000	480 000	44 000
Remboursement de charges et autres produits des services (frais la pépité service emploi/insertion)	6 800	5 000	- 1 800
Autres produits des services (aire d'accueil des gens du voyage) et refacturation garde particulier aux autres communes	10 000	130 000	120 000
Autres produits des services (tourisme)	4 960	10 000	5 040
<b>total</b>	<b>8 699 028</b>	<b>9 236 780</b>	<b>537 752</b>

En raison du 1<sup>er</sup> confinement lié à la crise sanitaire du COVID-19, un manque à gagner de 420 k€ a été estimé pour 2020 sur les produits des services notamment pour la petite enfance, les entrées et les abonnements des piscines et pour la culture.

- Le chapitre 013 « Atténuations de charges » s'élève à 160 k€ et concerne d'une part les indemnités journalières et d'autre part les aides perçues dans le cadre des chantiers d'insertion.
- Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » est estimé à 14 k€ de recettes, dont :
  - 10 k€ pour des annulations de mandats sur exercice antérieur,
  - 4 k€ de recettes exceptionnelles estimées sur la base de la moyenne des périodes précédentes.
- Le chapitre 76 « Produits financiers » est estimé à 374 k€ et correspond pour :
  - 300 k€ à la part des dividendes dégagés du résultat de l'exercice 2020 attaché à la participation au capital de la SPL Transurbain,
  - 76 k€ à la jambe receveuse du SWAP
- Le chapitre 75 « Produits de gestion courante » s'élève à 100 k€ dont notamment :
  - 12 k€ de reversions liées aux paris hippiques et à l'assistance technique à la Sté des Courses, location hippodrome pour diverses manifestations (Harley's, les attelages)
  - 3,5 k€ de redevance versée par Qpark pour les parkings de l'hôtel de ville et de la gare
  - 53 k€ de revenus des immeubles,

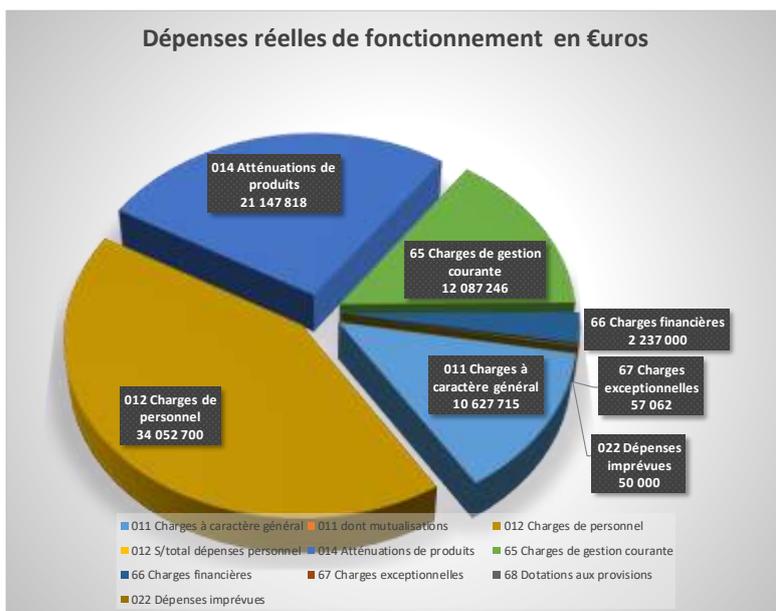
- 30 k€ de produits de gestion courante issus des travaux réalisés hors compétence par le service Voirie

#### 6.2.1.1.4 Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre s'élèvent à 910 k€ :

- 700 k€ ont été inscrits au titre des travaux en régie
- 210 k€ au titre des amortissements pratiqués sur les subventions d'équipement transférables (subventions aide à la pierre).

#### 6.2.1.2 Les dépenses de fonctionnement



Ce graphique illustre la ventilation des charges de fonctionnement sur l'exercice 2021.

Les **atténuations de produits (chapitre 014)** correspondent aux reversements aux communes.

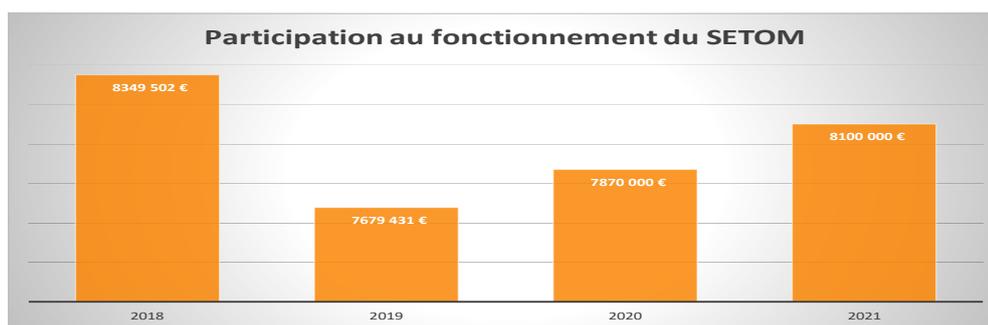
Les reversements aux communes sont les attributions de compensation (AC) versées ainsi que les dotations de solidarité communautaire (DSC). Au cours de l'exercice 2019 un travail approfondi de refonte du système de péréquation a été mené, pour conduire à l'application dès 2020 de ce nouveau système. En 2021, le montant provisoire des AC est ajusté à 21 147 k€. Il sera revu par la CLECT notamment dans le cadre des transferts de charges liées à la compétence enfance.

La dotation de solidarité communautaire a également été revue en 2019 dans le cadre du travail de refonte du système de péréquation. Un nouveau mode de calcul de cette DSC incluant les 74 communes a été établi. L'enveloppe de 2020 est maintenue pour 2021 à 375 k€.

**Le chapitre 011, charges à caractère général**, s'élève à 10 627 k€. La baisse régulière des dotations de l'Etat oblige à réduire d'année en année les charges de fonctionnement. Ce budget a été construit dans un souci d'optimisation des charges à caractère général qui baissent de -769 k€ par rapport au BP 2020.

**Le chapitre 012, dépense de personnel** a été construit à l'image du chapitre 011. Il s'élève à 34 052 k€, soit une baisse -253 k€ par rapport au BP 2020.

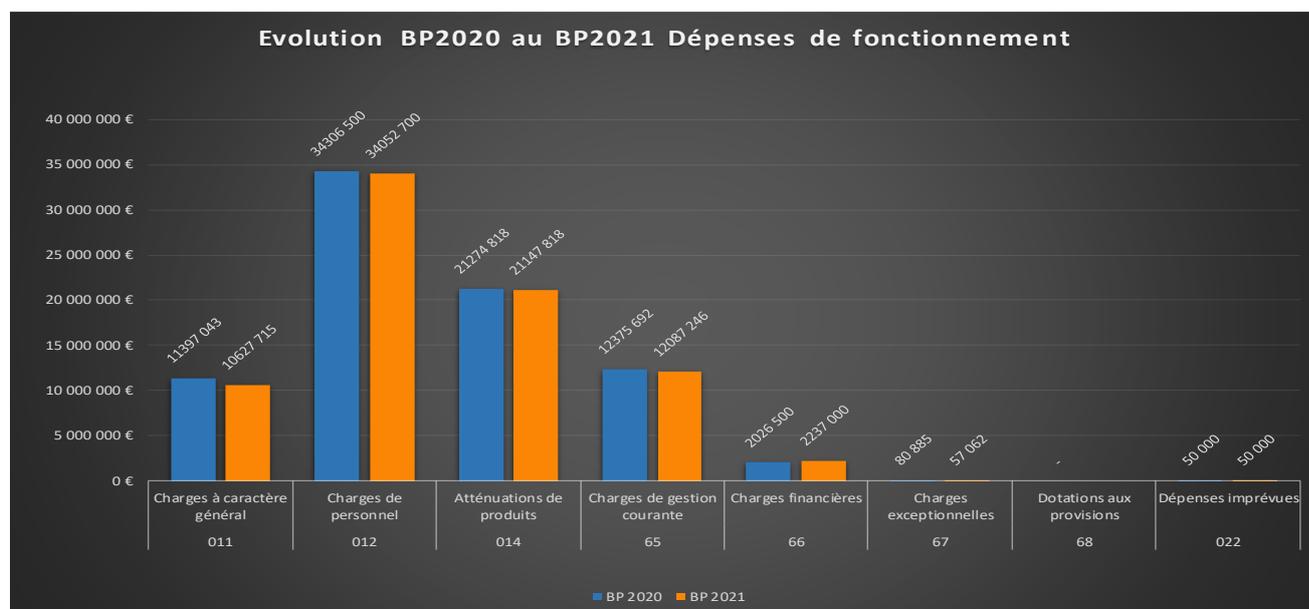
**Le chapitre 65, autres charges de gestion courante**, concerne les participations et subventions versées, ainsi que les indemnités des élus. Il s'élève à 12 087 k€. La participation au fonctionnement du SETOM (8.1 M€) représente 67 % du chapitre.



Le chapitre 67, charges exceptionnelles, est de 57 k€, correspondant notamment à :

- 28 k€ de subvention exceptionnelle relatifs au budget annexe du Long Buisson 1, cette subvention exceptionnelle a vocation à financer les charges d'intérêt de l'emprunt porté par ce budget.
- 29 k€ prévus pour les éventuelles annulations de titres sur exercice antérieur, et les intérêts moratoires.

Enfin, un montant de 50 k€ est provisionné au chapitre des dépenses imprévues (022) afin de disposer d'un outil budgétaire réactif en cas d'impératif.



La comparaison de BP à BP entre les exercices 2020 à 2021 permet au regard de cet histogramme de constater une maîtrise de l'ensemble des charges de fonctionnement du budget principal. En effet, fort de la confortation du nouveau périmètre intervenu en 2018 et de l'ensemble des mesures visant à préserver la ressource, EPN engage une phase de consolidation qui se traduit par un budget quasi iso constant en volumes financiers.

**Les dépenses réelles de fonctionnement baissent de -1.5 %**, passant de 81,511 M€ à 80,259 M€, soit – 1,251 M€.

Avec l'intégration des transferts de compétences de la petite enfance et du conservatoire à rayonnement départemental en 2018, tout en se conjuguant à un contexte d'augmentation du coût des fluides, cette performance de maîtrise budgétaire mérite d'être soulignée dans un environnement financier toujours plus contraint pour les collectivités locales au regard du désinvestissement de l'Etat.

Ce bon résultat est la résultante de la mobilisation de tous les services.

## Focus sur l'évolution budgétaire des ressources humaines

➔ Les dépenses de personnel baissent malgré un contexte particulier lié au COVID-19.



### L'évolution des dépenses de personnel

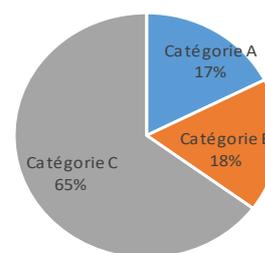
En 2021, les dépenses de personnel tiennent compte de la poursuite du dernier volet de mise en œuvre des mesures prévues par le protocole d'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) qui viendront impacter certains cadres d'emplois de catégorie A et de catégorie C.

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimé à 319 878 € pour le budget principal EPN. Au global, tous budgets confondus (service des eaux, assainissement, mobilité et SPANC), le GVT est porté à hauteur de 363 277 €.

### La structure des effectifs :

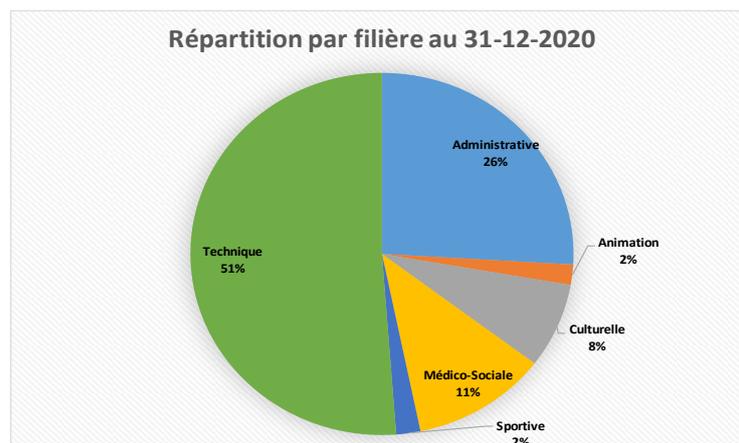
Au 31 décembre 2020, les effectifs d'Evreux Portes de Normandie comprenaient 850 agents sur des postes permanents, dont 470 femmes et 380 hommes. La filière technique est la plus représentée et représente 51% des effectifs et perd 1 point par rapport à 2019. Les autres filières sont stables.

Répartition des effectifs permanents par catégorie au 31-12-2020



Durée de travail	Nombre d'agents	%
Sans temps de travail	4	0,47%
Temps complet	749	88,12%
Temps non complet	28	3,29%
Temps partiel	69	8,12%
<b>Total général</b>	<b>850</b>	<b>100,00%</b>

Sur les 850 agents, la grande majorité exerce à temps plein (88,12% des agents).



### **Le temps de travail et les avantages en nature :**

Evreux Porte de Normandie a signé avec les partenaires sociaux un protocole sur le temps de travail en décembre 2018. Celui-ci a été mis en application depuis le 1er janvier 2019. Il a permis à la collectivité de se mettre en conformité avec le régime de droit commun de la fonction publique en portant le temps de travail à 1607h annuels, en accordant 3 jours de RTT et en conservant l'ensemble des congés existants.

Pour faciliter l'organisation des services, l'annualisation du temps de travail a été mise en place dans certains services de la Direction des infrastructures routières et de l'éducation et du temps de l'enfant. En 2020, aucune modification du temps de travail n'a été nécessaire, en dehors de la possibilité offerte aux services, en cas de nécessité, de déroger au protocole et aux règlements intérieurs sur le temps de travail, sous réserve du respect des obligations légales relatives à l'organisation du temps de travail (y compris le respect des amplitudes horaires maximales), du fait du contexte sanitaire.

Au cours de l'année 2020, 4 agents bénéficient d'un avantage en nature au titre des véhicules de fonction à hauteur de 6 722 € pour le budget principal et 1 agent bénéficie d'un avantage en nature au titre du logement et du téléphone à hauteur de 2 277 €.

### **Les orientations pour 2021**

Evreux Portes de Normandie maintient ses efforts dans sa gestion contrôlée des effectifs et de la masse salariale.

Une gestion par l'anticipation des futurs besoins, et une analyse poste par poste des départs et des demandes de remplacement est réalisée, afin de définir les actions à mener : remplacement, transformation du poste pour mieux répondre à un enjeu d'organisation plus efficace, ou suppression. Les besoins sont adaptés et la mobilité interne, dans une logique de parcours de carrière, et le repositionnement des agents écartés de l'emploi pour des raisons de santé sont favorisés.

Pour ce faire, Evreux Porte de Normandie utilise le levier de la gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et des compétences qui reste un outil stratégique majeur pour la collectivité pour répondre au besoin croissant d'optimisation des ressources, et met également l'accent sur la formation afin d'adapter les compétences du personnel à un environnement en constante évolution.

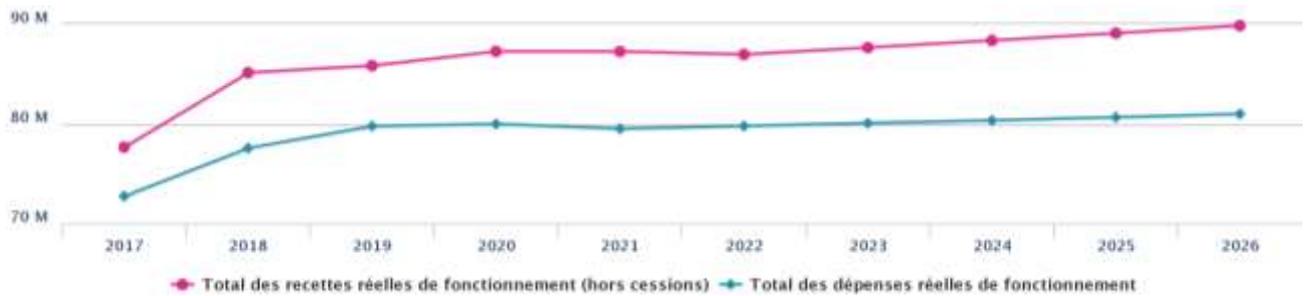
La collectivité va travailler à la définition des métiers et des fiches de postes correspondant aux activités des agents, afin d'accompagner la montée en compétences de ses agents.

Evreux Porte de Normandie favorise également l'apprentissage. Sur l'année scolaire 2019/2020, elle a accueilli 6 apprentis, soit 33% de plus que l'année scolaire précédente. Les apprentis ont atteint un taux de 100% de réussite à l'examen en 2020, et 2 nouveaux apprentis ont été accueillis en septembre 2020.

## Prospective et hypothèses<sup>1</sup>

L'analyse prospective 2020 à 2026 a été construite en tenant compte de la crise sanitaire liée à la COVID. Elle présente une indication de trajectoire en milliers d'euros.

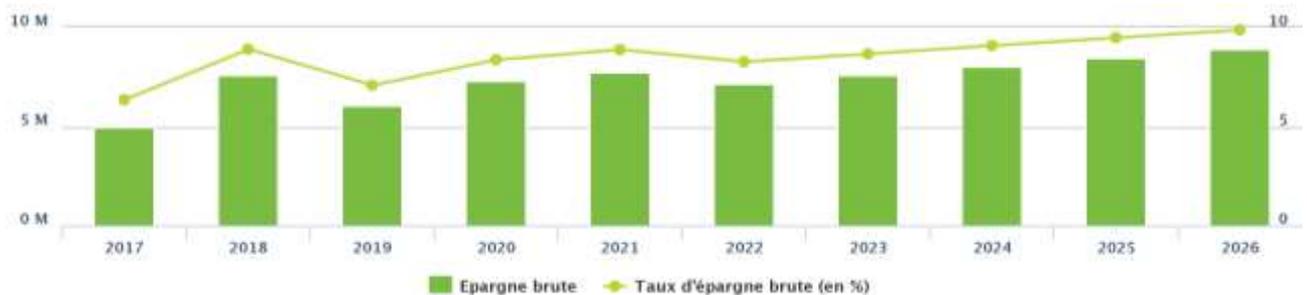
Malgré la crise sanitaire et économique, sur la période de 2017 à 2026, les recettes réelles de fonctionnement devraient progresser plus vite que les dépenses réelles de fonctionnement.



EPN devrait accroître son épargne brute (écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) passant de 4 930 k€ en 2017 à 8 873 k€ en 2026.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	77 757	85 148	86 081	87 278	87 261	86 968	87 662	88 374	89 107	89 860
Dépenses réelles de fonctionnement	72 733	77 562	79 764	79 977	79 512	79 780	80 069	80 346	80 658	80 987
<b>Épargne brute</b>	<b>4 930</b>	<b>7 582</b>	<b>6 076</b>	<b>7 302</b>	<b>7 749</b>	<b>7 188</b>	<b>7 592</b>	<b>8 028</b>	<b>8 449</b>	<b>8 873</b>
Taux d'épargne brute (en %)	6%	9%	7%	8%	9%	8%	9%	9%	9%	10%

Le taux d'épargne brute (épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement) passerait de 6 % à 10 % sur la période (Traditionnellement, un ratio compris entre 8% et 15% est satisfaisant).



<sup>1</sup>Ce sont des hypothèses de travail non prédictives qui permettent d'entrevoir des scénarii financiers.

## 6.2.2 La section d'investissement : Priorité à l'investissement et aux équipements



Les propositions figurant dans ce rob tiennent compte de la volonté de poursuivre une politique d'investissement ambitieuse pour le territoire et aussi de la nécessaire maîtrise globale des dépenses de l'ECPI dans un contexte de diminution des concours financiers de l'Etat.

Afin d'augmenter les capacités d'investissement d'EPN et de ses communes membres, EPN s'est engagé dans la réalisation du « contrat de territoire ». Ainsi, le contrat de territoire EPN/CCPC (Communauté de Communes Portes de Conches) 2017-2021, dont le protocole d'accord a été signé le 4 septembre 2017 et la signature définitive a eu lieu en mars 2018, prévoit une enveloppe totale de plus de 250 M€ HT d'investissements, dont 31,6 M€ de financement par la Région et 24 M€ financés par le Département.

Pour la part EPN, **le contrat de territoire 2017-2021** représente près de 244 M€ HT d'investissements publics, dont plus de 30,5 M€ financés par la Région, 22,7 M€ par le Département, et 86,4 M€ d'autres financements.



### CONTRAT DE TERRITOIRE 2017 2021 Part du territoire EPN

Coût d'opération HT	Région Normandie	Département 27	Autres financements	Subventions EPN	Autofinancement
243 954 851€	30 525 954€	22 756 679€	86 407 848€	12 652 706 €	91 611 664 €

Le programme d'investissement 2021 se maintient autour de 23,5 millions d'euros.

Voici les investissements les plus significatifs (hors contrat de territoire) sont :

- Aménagement de la ZAC Saint Louis 982 k€ ;
- Construction du centre dentaire Notre Dame 480 k€ ;
- Réhabilitation du musée (étude de programmation) : 100 k€ ;
- Etudes pour la réhabilitation du conservatoire à Notre Dame : 133 k€ ;



- Etudes pour la construction d'un centre aquatique : 750 k€ (étude de programmation et lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre) ;



- Achat de l'aile gauche de la gare : 300 k€
- Déploiement de la fibre optique Eure Numérique sur tout le territoire : 900 k€

Poursuite des travaux de restauration du réseau des mares d'EPN : 100 k€ : 4ème année de travaux, en vue de restaurer des mares pour recréer de la biodiversité ;



- Poursuite d'un programme important de requalification des voiries communautaires : 700 k€ : d'études et 7 000 k€ de travaux ;
- Mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement pour la modernisation des déchèteries : 600 k€ création d'un éco-point sur le site de Saint André de l'Eure ;

- Travaux aménagement des voies vertes (piétonne et cyclable) et acquisition de mobilier : 120 k€



- Mise en œuvre de la compétence GEMAPI, avec les études et travaux sur le bassin versant de l'Eure (Sacquenville), bassin versant de Saint André (Bretagnolles), Hydraulique douce, travaux sur ouvrages pluviaux du territoire.

Par ailleurs, EPN affirme sa volonté de soutien au développement des entreprises de son territoire. Ainsi une enveloppe de 800 k€ est prévue afin de venir en aide aux entreprises pour le financement d'investissements sous forme d'avance remboursable.

Ainsi, les montants réels d'investissement hors dette représentent 24 783 k € de dépenses.

Les recettes réelles hors FCTVA et emprunts sont estimées à hauteur de 3 769 k€ (dont 2 977 k€ de subventions et 521 k€ de cessions).

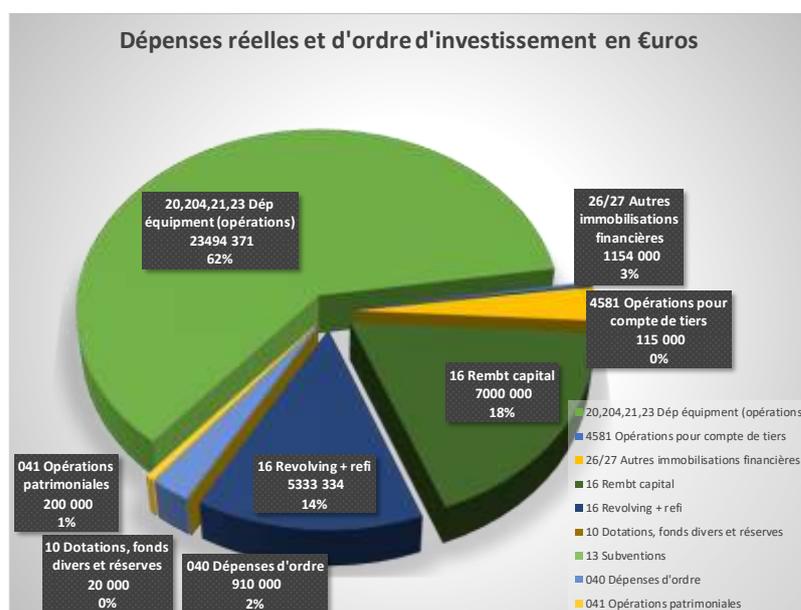
Le tableau suivant détaille ces actions :

		Dépenses	Recettes
<b>Fonds de concours et subventions d'équipement versées</b>		<b>2 600 000 €</b>	<b>0 €</b>
Contrat de territoire	dont :	600 000 €	-
	126 227€ = Restructuration et extension groupe scolaire - Croth (49 277€) - Guichainville (76 950€) 71 473€ = Construction de 2 classes - Grosseoeuvre 230 199€ = Gymnase - Saint Sébastien de Morsent 36 295€ = Jardin Botanique - Evreux 23 030€ = Garderie périscolaire et local technique - Marcilly la Campagne 16 195€ = Eglise St Taurin - Evreux 45 398€ = Etude maison de quartier - Evreux 46 715€ = Centre bourg - Les Baux Sainte Croix		
Fonds de concours aux communes		2 000 000 €	- €

		Dépenses	Recettes
<b>Mise en œuvre des compétences communautaires</b>		<b>18 675 191 €</b>	<b>3 114 447 €</b>
Voirie communautaire	Travaux de voirie, équipement et matériel, assainissement en traverse, écali arage public	8 726 407 €	111 556 €
Collecte et valorisation des déchets	Bennes, colonnes à verre, aménagement des déchèteries	895 000 €	10 000 €
Eaux pluviales	Travaux sur les réseaux et ouvrages, subventions SMABI	480 500 €	15 000 €
Habitat	Aide au logement social et à l'amélioration de l'habitat privé	840 033 €	30 000 €
Emploi insertion	Aménagements Pépite. Projet économie sociale et solidaire	99 000 €	0 €
Contrat de ville	Subvention due à la SAIEM pour les travaux du Relais Service Public (MSAP)	5 830 €	0 €
Prévention sociale	participation aux financements de structure Teqball sur les communes d'EPN	2 500 €	0 €
Compétitivité des entreprises	Aide à l'immobilier d'entreprise: subvention aux entreprises et avance PTZ Etude de typologie d'entreprise sur le périmètre de Cambolle Sud	830 000 €	100 000 €
Développement touristique	Etude et maîtrise d'œuvre refuges et parcours lumineux Soutien à l'hébergement touristique Création d'un refuge de randonnées	135 000 €	0 €
Enseignement supérieur	Equipe ment scientifique des laboratoires et subvention pour modernisation des équipements pédagogiques pour le plateau technique pharmaceutique.	356 000 €	0 €
Mission développement agricole		25 000 €	0 €
Centre Bourg cœur d'Agglomération	Participation concédant ZAC Saint Louis Etude mandat SPL IFSI/parking Frais d'étude centre bourg des communes, aménagement axe Chartraine/gare, place Dupont de l'Eure, République	1 682 222 €	1 366 020 €
Commande publique	Publicités marchés publics	21 800 €	20 000 €
Hippodrome	Travaux refection vestiaires et douches, participation Boxes	72 000 €	0 €
Petite enfance	Acquisitions diverses crèches	35 000 €	118 487 €
CRD	acquisition d'1 Harpe d'études 47 cordes, timbales, de 3 pianos numériques et d'1 clavier ainsi que des instruments pour l'orchestre à l'école et des panneaux acoustiques pour insonoriser 2 salles de cours	55 700 €	0 €
Musée des instruments à vent	Achat et restauration d'instruments Acquisition de mobilier spécifique et enrichissement de la documentation musée	28 000 €	7 000 €
Musée d'Evreux	Acquisitions d'œuvres d'art. Achat ouvrage pour la bibliothèque de conservation Travaux aménagements réserves, éclairage salle du musée	50 000 €	10 000 €
Archives	Equipe ment des archives intermédiaires de l'Hôtel de l'agglomération en rayonnages mobiles.	22 000 €	0 €
Opération renouvellement urbain	Travaux d'aménagement PRU Nétreville, subvention Thermevra	1 578 999 €	1 044 044 €
Piscines	Travaux divers cabines deshabillage, projet bien être, acquisition de matériel	125 000 €	0 €
Prévention et sureté	Installation alarme dans divers sites et chateaux d'eau	65 000 €	0 €
Climat	études schéma directeur énergies renouvelables	30 000 €	3 300 €
Architecture	Réhabilitation du musée Evreux, études centre aquatique, travaux dans divers site de l'agglomération EPN Subvention recette pour études de réhabilitation du musée et centre aquatique ainsi que pour travux crèche navarre	900 000 €	169 040 €
Commerce d'intérêt communautaire	Soutient aux porteurs de projet en milieu urbain, diagnostic d'opportunité sur le remembrement commercial et subvention aux communes pou nouveaux locaux de commerce	100 000 €	10 000 €
Environnement	Etudes mares forestières et autres, travaux urgents ouvrages hydrauliques, programmes de restauration de mares, étude trame verte	284 200 €	100 000 €
Paysages, nature et Espaces verts	Aménagement des espaces verts, travaux refection échelette et achat mobilier voie verte,entretiens divers sites	200 000 €	0 €
Fibre optique	Déploiement fibre optique	900 000 €	0 €
Service urbanisme	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme et cadastre, études diverses. Reprise des révisions OU mododications du PLU.	130 000 €	0 €

		Dépenses	Recettes
<b>Etudes et projets</b>		<b>808 300 €</b>	<b>633 680 €</b>
Action foncière	MOE Quartier Gare etude terrain de Cambolle Achat aile gauche de la Gare Achat terrain état Rougemare Fond friche Navarre Vente lots Cité Lafayette	530 000 €	500 000 €
Etudes et réseaux pluvial	Etude ruissellement hydrolique douce, étude schéma directeur d'eau pluviale, études faisabilités pluviales Couture Boussey, Bretagnolles, Sacquenville, Gauciel, Allée Jean Restout	278 300 €	133 680 €
<b>Moyens des services</b>		<b>1 975 880 €</b>	<b>21 000 €</b>
Administration générale	Acquisition de divers matériels (chaises pliantes, matériels de traiteur, signalétiques batiments), changement des stores et moteurs volets roulants.	19 730 €	0 €
Achats	Renouvellement mobilier administratif et électroménager pour le service petite enfance Achats de distributeurs de gels hydro alcoolique et thermomètre à destination des communes membres	30 000 €	0 €
Communication	Renouvellement de matériels vieillissants et acquisition d'1 drone avec accessoires	6 500 €	0 €
DSI	Suite à la crise et au déploiement du télétravail : ajout de licences bureautiques en nombre, acquisition de PC, installation visio en salle du conseil et salle de réunion. Développements sur les logiciels métiers, acquisition de certificats, mise en œuvre et évolution liées aux usages du numérique, projets de services	680 350 €	0 €
		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
DRH	FIPHFP - Santé, investissement dans le cadre des aménagements de poste et exosquelette	25 000 €	0 €
Bâtiments (infrastructures) / Energie	Gros entretien et mise aux normes des bâtiments, ateliers Travaux d'entretien et de rénovation des crèches, musée	536 800 €	0 €
Propreté	Mise aux normes maison de la propreté à Tilly et acquisition de matériels	37 500 €	0 €
Véhicules, engins, gros matériel, propreté	Normes ICPE (Déclaration en préfecture). Acquisition de nouveaux véhicules pour l'ensemble de EPN vu en fonction des besoins des services ainsi que le renouvellement du pool. Amélioration des pistes de lavage. Cession des véhicules	640 000 €	21 000 €

### En dépenses :

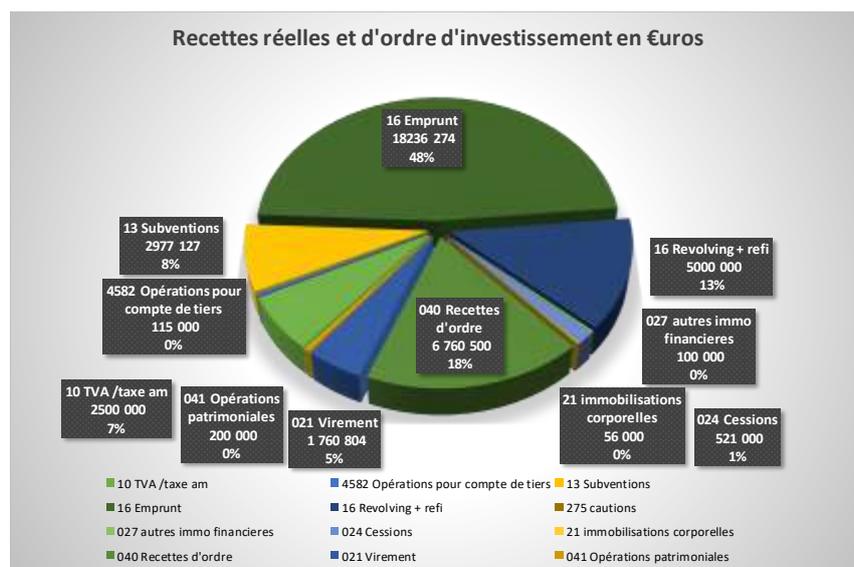


- le remboursement du capital de la dette, à hauteur de 7 000 k€ est en baisse de 67 k€ (6 933 k€ en 2020).
- une opération d'ordre (neutre sur l'équilibre budgétaire), qui consiste à amortir des subventions d'équipement dites « transférables ». L'opération consiste à constater une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement pour ordre. La recette de fonctionnement est intégralement affectée à l'autofinancement ce qui neutralise l'impact de l'opération. Le montant est de 210 k€.
- 700 k€ ont été inscrits en dépenses d'ordre au titre des travaux en régie.
- Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que l'établissement public crée pour lui-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

Les travaux en régie doivent être de véritables immobilisations créées et non de simples travaux d'entretien.

Les travaux en régie de 2020 étaient des travaux de réfection de voirie.

#### En recettes :



- le FCTVA estimé à 2 500 k€.
- L'autofinancement brut est composé de la dotation aux amortissements nette des reprises de subventions d'équipement transférables auxquelles s'ajoute le virement complémentaire, soit un total de 8 520 k€.

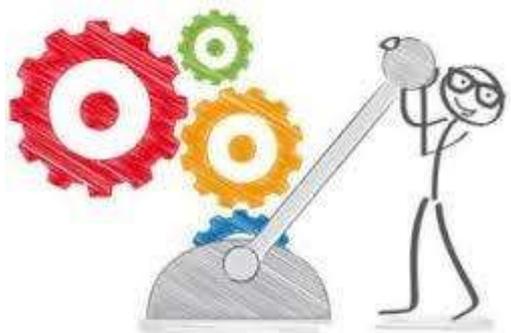
Afin d'équilibrer la section d'investissement, un montant d'emprunt de 18 236 k€ serait nécessaire, mais il sera moindre du fait de l'affectation du résultat 2020 qui sera inscrit en 2021.

Toutefois, l'objectif de stabilisation de la dette impose d'optimiser la capacité d'autofinancement. C'est pourquoi le résultat 2020 sera consacré pour l'essentiel à la diminution de l'emprunt d'équilibre.

---

*Continuer à accroître les fonds de concours  
pour aider les communes à investir*

---



Pour la première fois en 2017, la communauté d'agglomération a versé effectivement deux millions d'euros de fonds de concours à ses communes membres pour soutenir leur investissement.

Un règlement des fonds de concours, établi en concertation avec les communes membres, a été adopté par le conseil communautaire en 2017. Celui-ci a éclairci et assoupli les conditions d'attribution de ces fonds destinés, exclusivement aux investissements décidés par les communes, tout en garantissant une relative équité entre communes. Le principe fondamental de liberté de programmation des communes dans leurs choix d'investissements a été réaffirmé et garanti.

En 2018 et 2019 : EPN a voté, au BP, 2 M€ (devenu un minimum garanti). Ceux-ci ont été abondés de 400k€ au BS, soit 2,4M€ à nouveau.

A l'image du BP 2020, 2 millions d'euros ont été inscrits au BP 2021. Selon les possibilités budgétaires, cette enveloppe pourra être augmentée au budget supplémentaire ou en décision modificative.

## FONCTIONNEMENT

Chapitre	Dépenses réelles		Variation	% de variation	Recettes réelles		Variation	% de variation
	BP 2020	BP 2021			BP 2020	BP 2021		
011	Charges à caractère général	11 397 043	-	-6,75%	170 000	160 000	-	-5,88%
	<i>dont mutualisations</i>		769 328		8 699 028	9 236 780	537 752	6,18%
012	Charges de personnel	34 306 500	-	-0,74%	21 225 237	22 399 822	1 174 585	5,53%
	<i>S/total dépenses personnel</i>							
014	Aténuations de produits	21 274 818	-	-0,60%	87 564	100 460	12 896	14,73%
65	Charges de gestion courante	12 375 692	-	-2,33%	500 000	374 000	-	-25,70%
66	Charges financières	2 026 500	210 500	10,39%	1 531 135	14 100	1 517 035	-99,08%
67	Charges exceptionnelles	80 885	57 062	-29,45%	78	-	-	-
68	Dotations aux provisions	-	-	-	-	-	-	-
022	Dépenses imprévues	50 000	50 000	0,00%	-	-	-	-
<b>Total</b>		<b>81 511 438</b>	<b>- 1 251 897</b>	<b>-1,54%</b>	<b>87 811 702</b>	<b>87 870 845</b>	<b>59 143</b>	<b>0,07%</b>
<b>Dépenses d'ordre</b>								
042	Dépenses d'ordre	6 280 000	480 500	7,65%	810 000	910 000	100 000	12,35%
	Virement	829 994	930 810	112,15%	-	-	-	-
D002	Déficit de fonctionnement reporté	-	-	-	-	-	-	-
		270	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DF</b>		<b>88 621 432 €</b>	<b>159 413 €</b>	<b>0,18%</b>	<b>88 621 702</b>	<b>88 780 845</b>	<b>159 143</b>	<b>0,18%</b>

## INVESTISSEMENT

Chapitre	Dépenses réelles		Variation	% de variation	Recettes réelles		Variation	% de variation
	BP 2020	BP 2021			BP 2020	BP 2021		
20.204.21.23	Dép. équipement (opérations)	24 959 152	-	-5,87%	2 500 000	2 500 000	-	0,00%
4581	Opérations pour compte de tiers	180 850	65 850	-36,41%	180 850	115 000	-	-36,41%
26/27	Autres immobilisations financières	1 147 013	1 154 000	0,61%	2 326 392	2 977 127	650 735	27,97%
16	Rembt capital	6 600 000	7 000 000	6,06%	21 523 113	18 236 274	-	-15,27%
16	Revolving + refi	5 333 334	5 333 334	0,00%	5 000 000	5 000 000	-	0,00%
165	cautions	-	-	-	-	-	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000	20 000	+100,00%	100 000	100 000	-	0,00%
13	Subventions	-	-	-	290 000	521 000	231 000	79,66%
		-	-	-	56 000	56 000	-	-
<b>Total</b>		<b>38 220 349</b>	<b>- 1 103 644</b>	<b>-2,89%</b>	<b>31 920 355</b>	<b>29 505 401</b>	<b>- 2 470 954</b>	<b>-7,74%</b>
<b>Dépenses d'ordre</b>								
040	Dépenses d'ordre	810 000	100 000	12,35%	6 280 000	6 760 500	480 500	7,65%
041	Opérations patrimoniales	200 000	200 000	0,00%	829 994	1 760 804	930 810	112,15%
238	Avance versée SPL	-	-	-	200 000	200 000	-	0,00%
D001	Déficit d'investissement reporté	-	-	-	-	-	-	-
		39 230 349	1 003 644	-2,56%	39 230 349	38 226 705	- 1 003 644	-2,56%
<b>TOTAL DI</b>		<b>39 230 349</b>	<b>1 003 644</b>	<b>-2,56%</b>	<b>39 230 349</b>	<b>38 226 705</b>	<b>- 1 003 644</b>	<b>-2,56%</b>



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

# POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE :



## Une gestion optimisée

- Dette consolidée
- Dette du budget principal

## 7 POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

### 7.1 Tableau de bord

Éléments de synthèse	Au 31/01/2021	Au 31/12/2020	Variation
Votre dette globale est de :	182 153 555.74 €	186 407 596.24 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	* 2.10 %	* 2.10 %	→
Son taux moyen avec swap s'élève à :	* 2.13 %	* 2.13 %	→
Sa durée résiduelle moyenne est de :	15.47 ans	15.45 ans	→
Sa durée de vie moyenne est de :	8.01 ans	7.98 ans	→

L'EPN a 127 emprunt(s) et 9 contrat(s) revolving réparti(s) auprès de 9 établissement(s) prêteur(s). Les produits de couverture ont été contractés auprès de 1 contrepartie(s). Actuellement, vous avez 6 contrat(s) de swap.

### 7.2 Les marchés financiers de taux au 31/01/2021

Indice	Taux(var/mens)	Variation
Eonia	-0,48	→
Ester	-0,56	→
T4M	-0,48	→
TAM	-0,47	→
Euribor 03 Mois	-0,54	→
Euribor 06 Mois	-0,53	→
Euribor 12 Mois	-0,49	→
SWAP EUR 05Y	-0,44	→
SWAP EUR 10Y	-0,22	→
SWAP EUR 15Y	-0,03	↗

Journal des offres des 2 derniers mois

Taux variable : uniquement les offres dont la marge est proposée sur EURIBOR 3 mois flooré

National	Minimum	Maximum	Moyenne
15 A	0,12%	0,75%	0,35%
20 A	0,18%	0,90%	0,38%

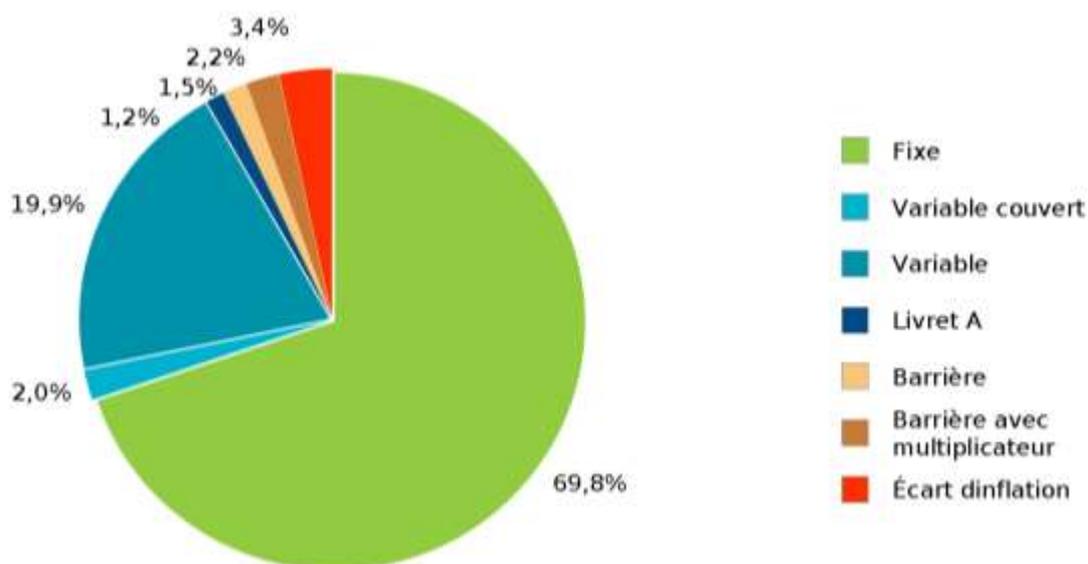
Taux fixe proposé sur une périodicité trimestrielle uniquement

National	Minimum	Maximum	Moyenne
15 A	0,15%	1,35%	0,49%
20 A	0,34%	1,15%	0,61%

### 7.3 Les caractéristiques de la dette au 31 janvier 2021

Dettes par type de risque (avec dérivés)

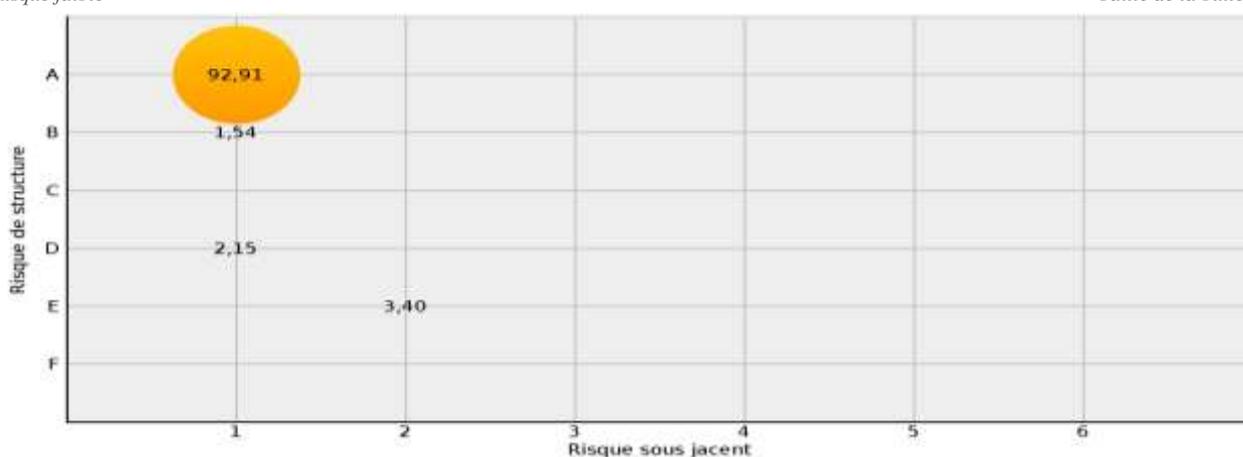
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	127 223 468.22 €	69,84 %	2,06 %
Variable couvert	3 566 483.00 €	1,96 %	3,62 %
Variable	36 280 176.12 €	19,92 %	0,20 %
Livret A	2 174 000.00 €	1,19 %	2,01 %
Barrière	2 800 000.00 €	1,54 %	5,03 %
Barrière avec multiplicateur	3 921 181.61 €	2,15 %	5,09 %
Écart d'inflation	6 188 246.79 €	3,40 %	10,96 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>182 153 555.74 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,13 %</b>



#### 7.4 Dette selon la charte Gissler de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD

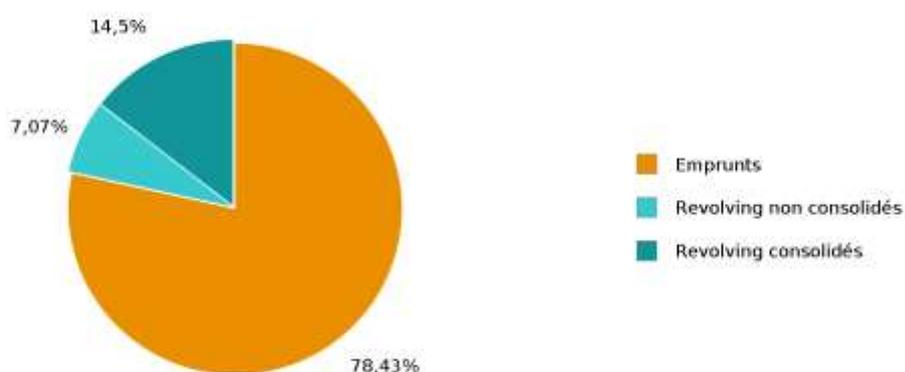


Risque élevé

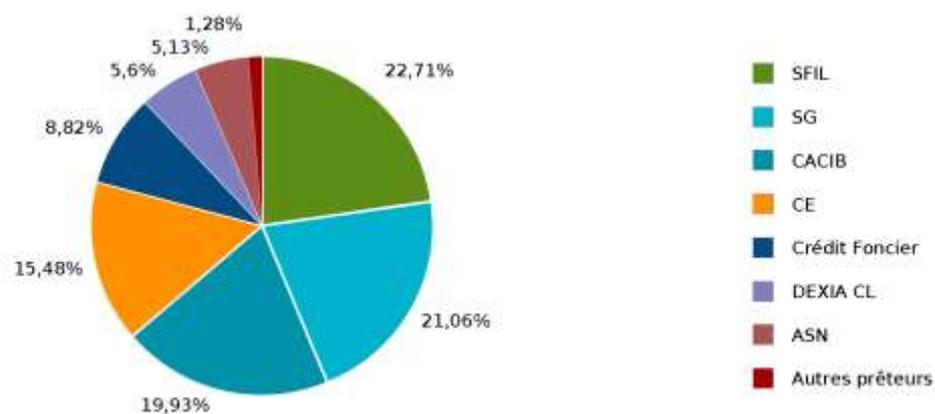
La dette d'EPN est saine à 92,91 % selon la charte Gissler sur les classes peu risquées de A1 à E2.

## 7.5 Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	127	142 858 632.74 €	2,14 %
Revolving non consolidés	9	12 875 000.00 €	2,36 %
Revolving consolidés		26 419 923.00 €	1,75 %
<b>Dette</b>	<b>136</b>	<b>182 153 555.74 €</b>	<b>2.10 %</b>
Revolving disponibles		8 473 180.00 €	
<b>Dette + disponible</b>		<b>190 626 735.74 €</b>	
Swaps	6	3 935 459.16 €	1,24 %
Options		0.00 €	%
<b>Total dérivés</b>	<b>6</b>	<b>3 935 459.16 €</b>	<b>1,24 %</b>



## 7.6 Dette par prêteur



## 7.7 Suivi budgétaire : échéances connues et estimées du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Amortissement	Intérêts	Total	Type
Janvier	4 254 040.50 €	595 055.57 €	4 849 096.07 €	●
Février	730 634.56 €	* 217 963.37 €	* 948 597.93 €	●
Mars	1 278 163.31 €	* 224 938.43 €	* 1 503 101.74 €	●
Avril	682 718.68 €	* 290 773.24 €	* 973 491.92 €	●
Mai	1 265 893.19 €	* 885 713.41 €	* 2 151 606.60 €	●
Juin	1 428 965.72 €	* 302 070.38 €	* 1 731 036.10 €	●
Juillet	725 432.32 €	* 280 690.05 €	* 1 006 122.37 €	●
Août	1 044 036.44 €	* 165 625.83 €	* 1 209 662.27 €	●
Septembre	629 723.76 €	* 220 772.67 €	* 850 496.43 €	●
Octobre	660 543.94 €	* 279 841.20 €	* 940 385.14 €	●
Novembre	454 480.12 €	* 162 859.33 €	* 617 339.45 €	●
Décembre	1 018 410.67 €	* 219 309.27 €	* 1 237 719.94 €	●
	<b>14 173 043.21 €</b>	<b>* 3 845 612.75 €</b>	<b>* 18 018 655.96 €</b>	

- : échéances connues
- : échéances estimées

Concernant les intérêts, la répartition entre connus et estimés est la suivante

Type	Intérêts	Répartition
Total des intérêts	* 3 845 612.75 €	100,00%
Intérêts connus	2 746 006.00 €	71,41%
Intérêts estimés	* 1 099 606.75 €	28,59%



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

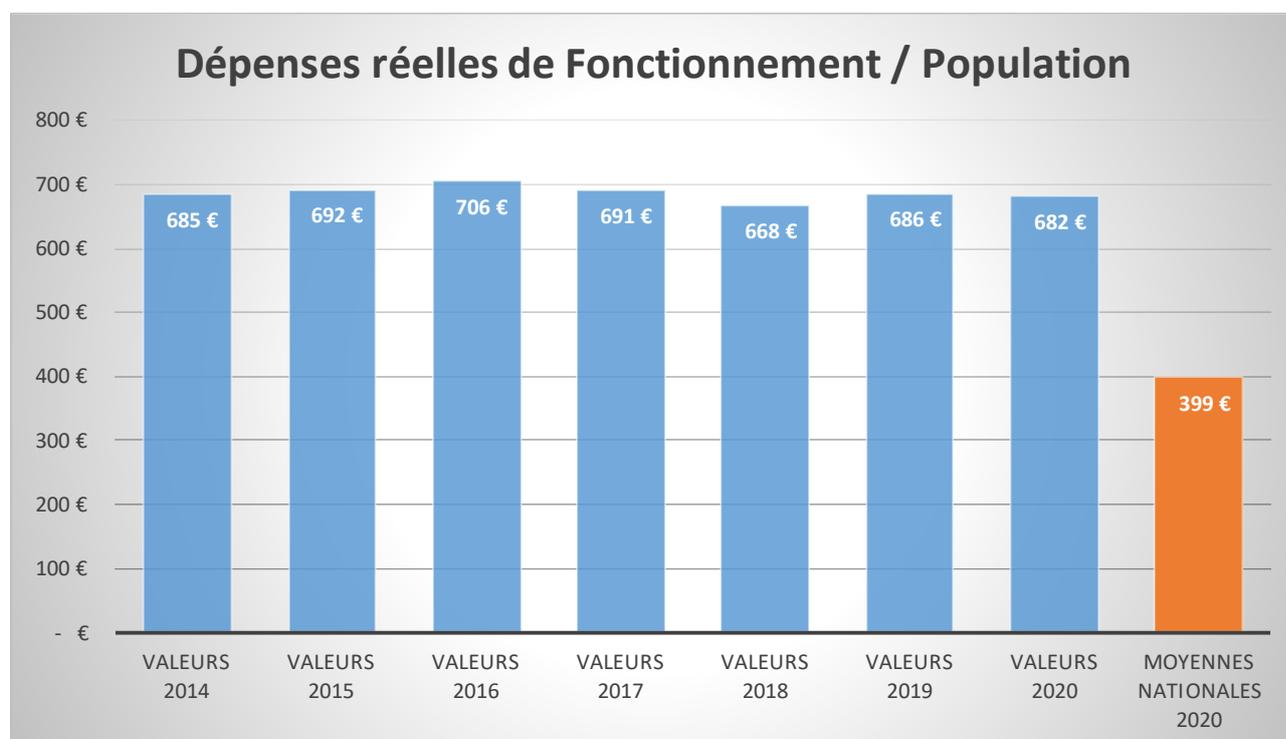
# LES RATIOS

du Budget principal EPN



## 8 LES RATIOS

### 8.1 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION



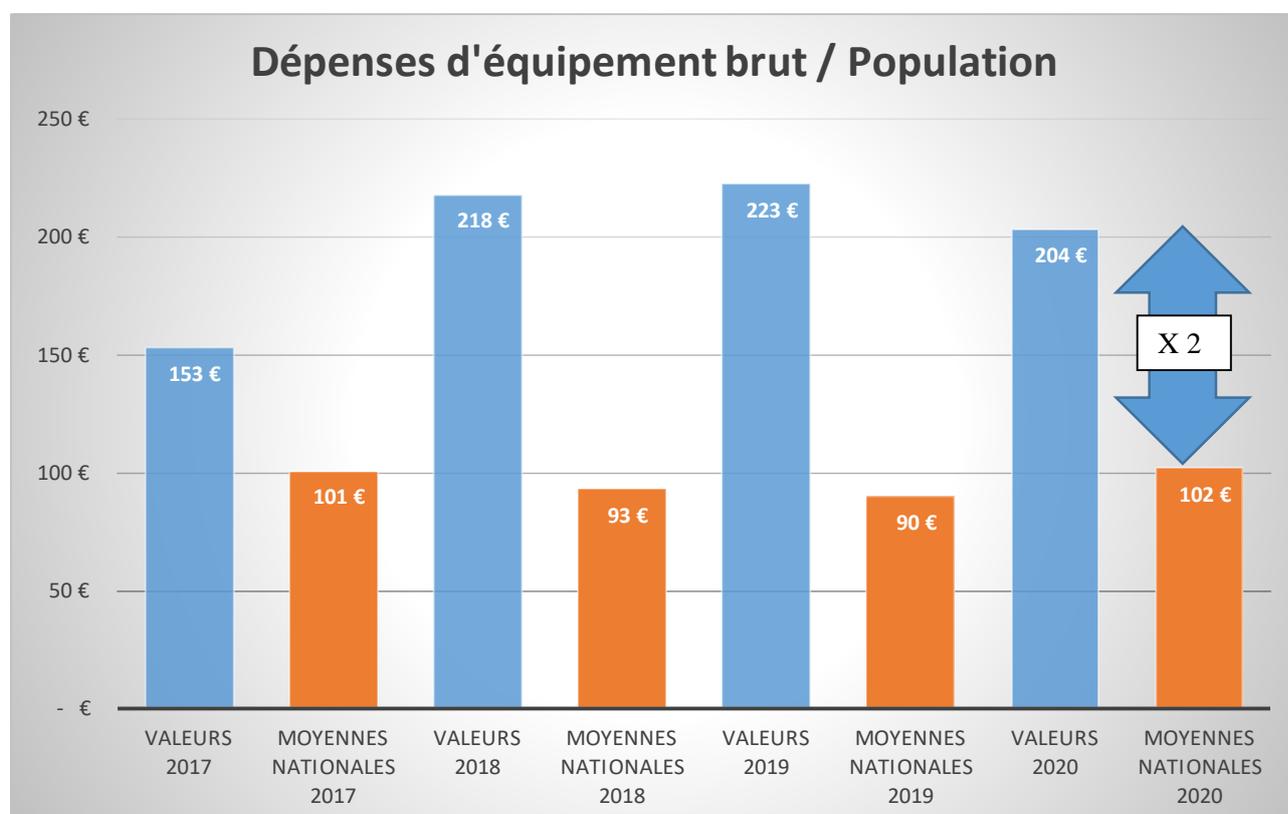
	Valeurs 2014	Valeurs 2015	Valeurs 2016	Valeurs 2017	Valeurs 2018	Valeurs 2019	Valeurs 2020	Moyennes Nationales 2020
Dépenses réelles de Fonctionnement / Population	685 €	692 €	706 €	691 €	668 €	686 €	682 €	399 €

Ce ratio permet la « mesure » du niveau de service rendu et d'observer que EPN se trouve à un niveau très largement supérieur à la moyenne de la strate.

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population = montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Pour les communes et groupements de communes, les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

En comparaison des communes et EPCI de plus de 100 000 habitants, EPN montre un niveau de « service rendu » quasiment supérieur à deux fois à la moyenne nationale. Ce constat est un indicateur fort de maintien d'un niveau élevé de service public de qualité sur le territoire.

## 8.2 *RATIO : Dépenses d'équipement brutes / recettes réelles de fonctionnement*

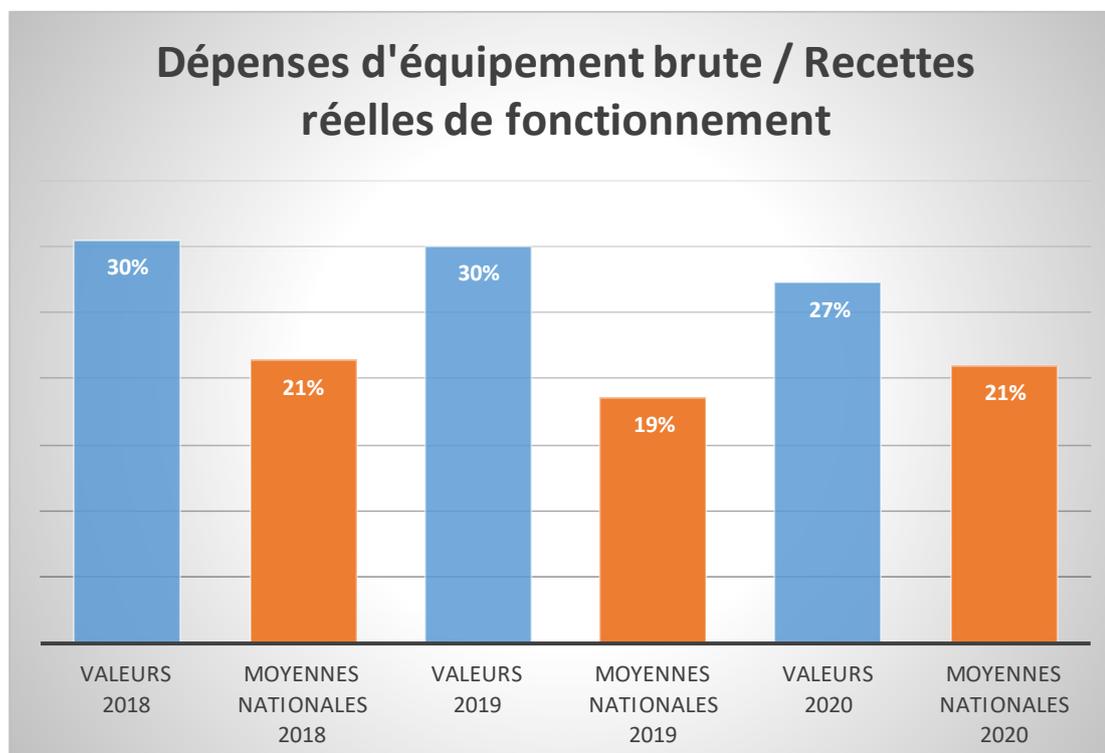


	Valeurs 2017	Moyennes Nationales 2017	Valeurs 2018	Moyennes Nationales 2018	Valeurs 2019	Moyennes Nationales 2019	Valeurs 2020	Moyennes Nationales 2020
Dépenses d'équipement brut / Population	153 €	101 €	218 €	93 €	223 €	90 €	204 €	102 €

Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget

Un territoire qui investit toujours plus depuis 4 ans et 2 à 3 fois plus que la moyenne nationale rapportée à la valeur 2020.

### 8.3 *RATIO : Dépenses d'équipement brutes / recettes réelles de fonctionnement*



	Valeurs 2018	Moyennes Nationales 2018	Valeurs 2019	Moyennes Nationales 2019	Valeurs 2020	Moyennes Nationales 2020
Dépenses d'équipement brutes / recettes réelles de fonctionnement	30%	21%	30%	19%	27%	21%

Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget

Les recettes réelles de fonctionnement servent plus à investir sur le territoire qu'au niveau national.



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

# SITUATION DES BUDGETS ANNEXES



## 9 SITUATION DES BUDGETS ANNEXES

### 9.1 Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement collectif

Les budgets annexes de ces services publics à caractère industriel et commercial doivent s'équilibrer grâce à la rémunération du service (paiement par les usagers) et aux subventions externes propres à l'activité, principalement les aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental 27.

Les deux équipements que sont le CTEU (centre de traitement des eaux usées) et l'UTEP (unité de traitement de l'eau potable) font l'objet d'un contrôle constant pour mesurer l'impact budgétaire de leur fonctionnement (énergie notamment).

#### 9.1.1 Service eaux

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en k€) :

Recettes réelles d'investissement	730
Dépenses réelles d'investissement	4 086
<b>besoin de financement des investissements</b>	<b>-3 356</b>
remboursement du capital de la dette	2 166
<b>total besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>5 522</b>

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	12 897
Dépenses réelles de fonctionnement	9 765
<b>Autofinancement brut</b>	<b>3 132</b>
nouveaux emprunts nécessaires à l'équilibre	4 390

<u>Décomposition de l'autofinancement</u>	
<i>dotations nettes aux amortissements</i>	2 900
<i>virement complémentaire</i>	272

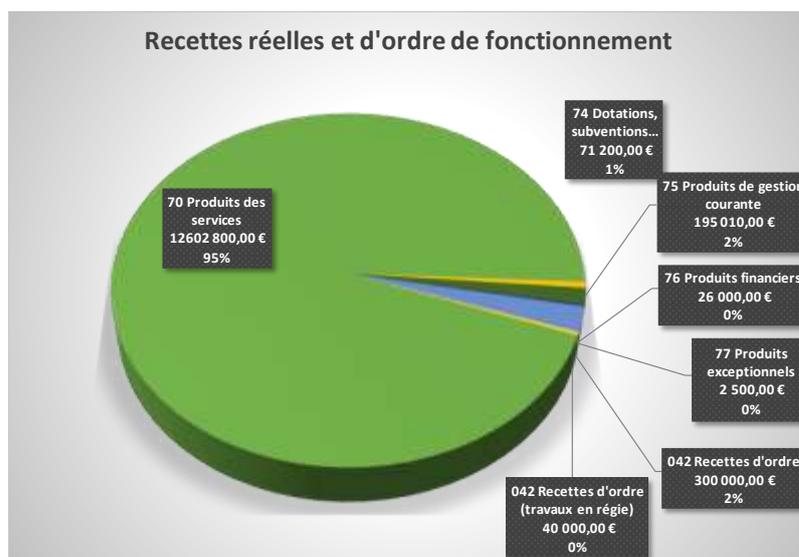
##### 9.1.1.1 Section d'exploitation :

Elle s'équilibre à hauteur de 13 237 k€.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 12 897 k€.

Les recettes d'ordre d'exploitation s'élèvent à 340 k€. :

- 40 k€ ont été inscrits au titre des travaux en régie,
- 300 k€ au titre des subventions transférables. S'agissant du budget annexe de l'eau, nous sommes en situation de prévoir la reprise de l'année 2020.

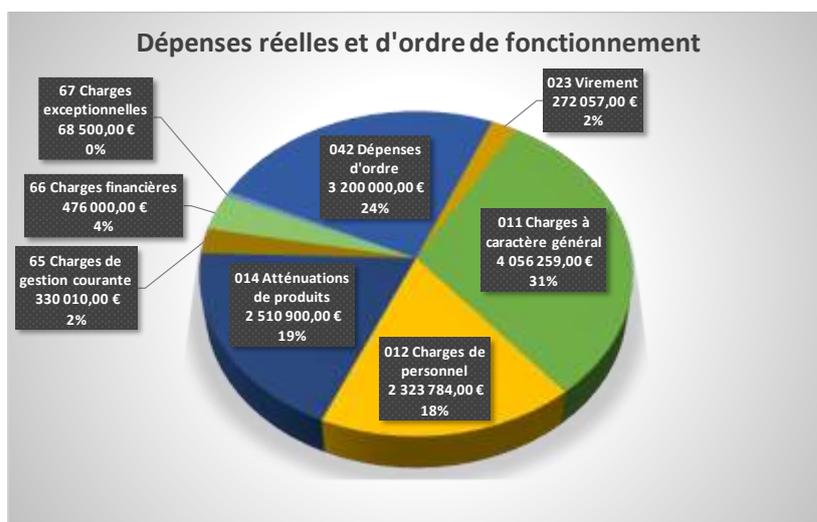


Les **produits des services (chapitre 70)** sont majoritairement constitués :

- de la vente d'eau aux abonnés pour 6,5 m€ soit 51% du poste,
- de la redevance pollution pour 1,9 m€ qui est reversée pour le même montant (une dépense est donc inscrite en section de fonctionnement pour le même montant).
- des abonnés pour la location de compteurs pour 1 940 k€,
- de la redevance pour la préservation de la ressource pour 450 k€.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 9 765 k€.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 3 472 k€ dont 3 200 k€ ont été inscrits au titre des amortissements et 272 k€ au titre du virement à la section d'investissement.



Les **charges à caractère générales (chapitre 011)** qui représentent 31 % des dépenses d'exploitation sont composées notamment :

- de la prestation d'externalisation de la facturation pour le budget eau et le budget assainissement (le budget assainissement rembourse sa quote-part au budget eau, à ce titre il existe donc une

recette de fonctionnement en contrepartie), cette dépense représente 23% des charges à caractère générale soit 927 k€ ;

- de la consommation électrique nécessaire à la production et à la distribution de l'eau potable : 538 k€ ;
- du reversement aux agences de l'eau d'une partie des recettes de la redevance pollution, estimée à 510 k€ ;
- des dépenses liées au marché d'exploitation du secteur sud : 320 k€ ;
- de l'achat d'eau en gros auprès d'autres collectivités : 300 k€ ;
- la fourniture des matériaux pour les travaux et fournitures diverses nécessaires à l'exploitation (notamment remblais et matériaux) : 423 k€.

Les **atténuations de produits (chapitre 014)** qui représentent 19% des dépenses d'exploitation correspondent à la redevance pollution à hauteur de 1 850 k€, et à la redevance agence de l'eau pour la modernisation des réseaux à hauteur de 660 k€.

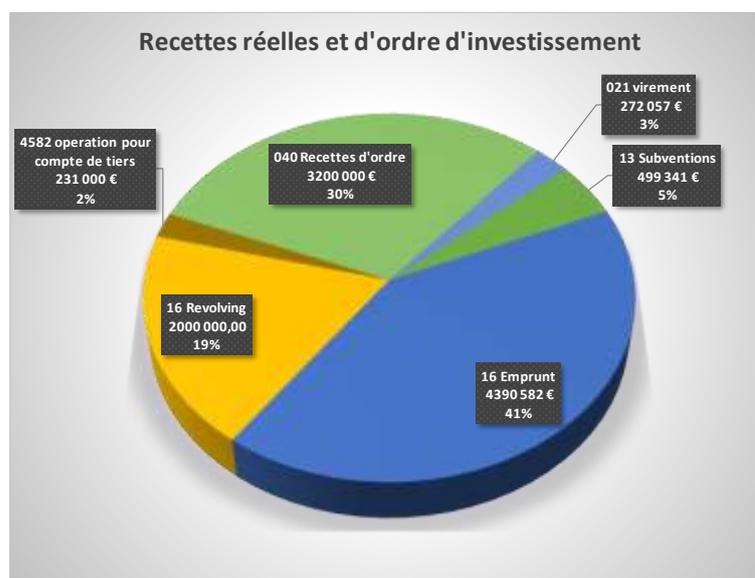
#### 9.1.1.2 Section d'investissement :

Elle s'équilibre à hauteur de 8 592 k€.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 7 121 k€.

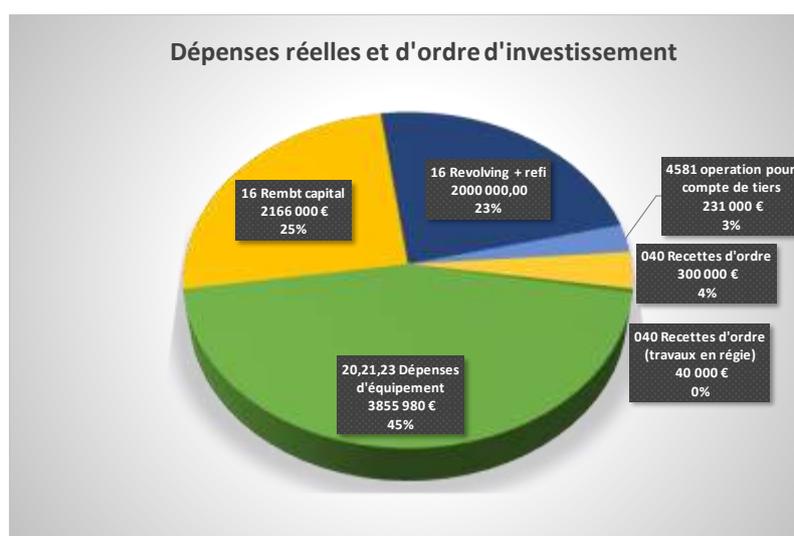
Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 3 472 k€ :

- 3 200 k€ ont été inscrits au titre des amortissements,
- 272 k€ au titre du virement à la section d'investissement.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 8 592 k€.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 340 k€ dont 40 k€ ont été inscrits au titre des travaux en régie et 300 k€ au titre des subventions transférables.



Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 3 855 k€. Elles concernent principalement :

- Travaux de réhabilitation des réseaux, pour 1 889 k€,
- Travaux de renouvellement de canalisation pour 322 k€,
- Frais de maîtrise d'œuvre pour 150 k€ et de travaux de sécurisation pour 250 k€ sur les captages d'Arnières/Iton = 250 k€,
- Acquisition de terrain sur l'opération Captage d'Arnières/Iton pour 25 k€
- Renouvellement d'équipements d'exploitation pour 187 k€.
- 40 k€ d'achat de véhicules neufs dans le cadre du programme de renouvellement du parc pour un camion benne.
- Travaux pour le compte de tiers : travaux de dévoiement AEP lié à la déviation Sud ouest d'Evreux pour 231 k€.

Le remboursement du capital de la dette est de **2 166 k€**.

Des subventions d'investissement sont attendues à hauteur de 499 k€ dont 121 k€ de subvention d'équipement à percevoir en application des conventions passées avec l'Agence de l'eau, 345 k€ de subvention concernant la déviation Sud-Ouest Saint Sébastien et 15 k€ avec le Conseil départemental.

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 4 390 k€.

### 9.1.2 Service assainissement

A compter du 01.01.2019, le budget d'Assainissement des 2 territoires ex CCPN et ex GEA ont été fusionné en un budget unique. Il s'agit donc du troisième exercice avec un budget unique.

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en k€) :

Recettes réelles d'investissement	1 731
Dépenses réelles d'investissement	5 853
<b>besoin de financement des investissements</b>	<b>-4 122</b>
remboursement du capital de la dette	3 113
<b>total besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>7 235</b>

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	10 738
Dépenses réelles de fonctionnement	7 064
<b>Autofinancement brut</b>	<b>3 674</b>
nouveaux emprunts nécessaires à l'équilibre	3 280

Décomposition de l'autofinancement

<i>dotation nette aux amortissements</i>	3 540
<i>virement complémentaire</i>	193

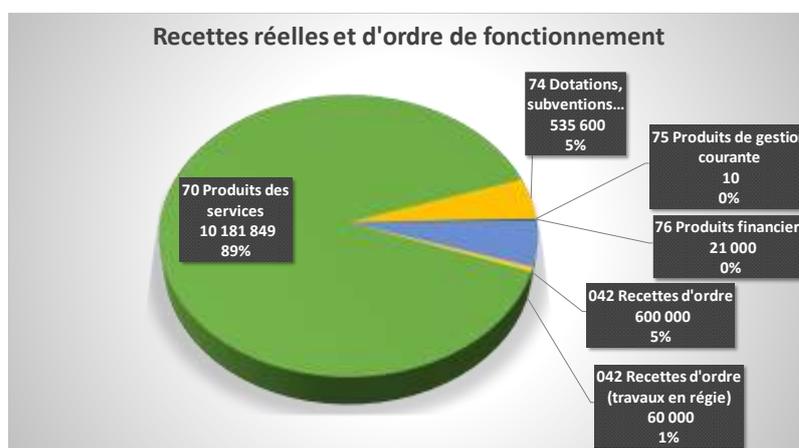
9.1.2.1 Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 11 398 k€.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 10 738 k€.

Les recettes d'ordre d'exploitation s'élèvent à 660 k€ :

60 k€ ont été inscrits au titre des travaux en régie et 600 k€ au titre des subventions transférables.



Les **produits des services (chapitre 70)** sont majoritairement constitués :

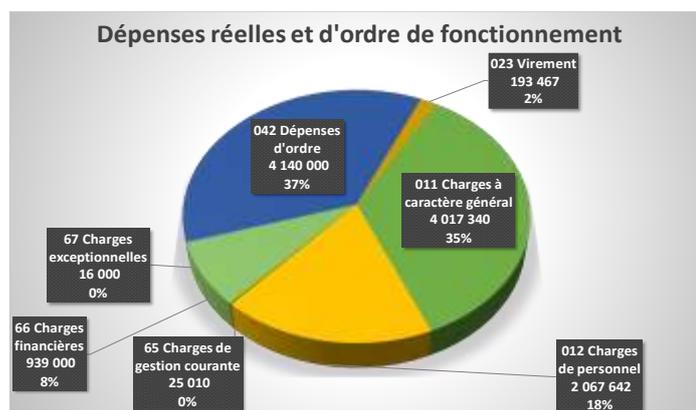
- de la redevance assainissement (9.4 m€ soit 92% du poste) ;
- de recettes liées aux branchements assainissement pour le compte des tiers pour 300 k€ ;
- des interventions facturées pour débouchages, nettoyages réseaux, pompages de bacs à graisse chez les particuliers, établissements industriels et commerciaux : 167 k€ ;
- de la vente d'électricité produite par le CTEU : 120 k€ ;
- des abonnés pour la location de compteurs : 24 k€.

Les **subventions d'exploitation (chapitre 74)** sont une prime d'épuration estimée à 530 k€.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 7064 k€.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 4 333 k€ :

4 140 k€ ont été inscrits au titre des amortissements et 193 k€ au titre du virement à la section d'investissement.



Les **charges à caractère générales (chapitre 011)** qui représentent 35% des dépenses d'exploitation sont composées notamment :

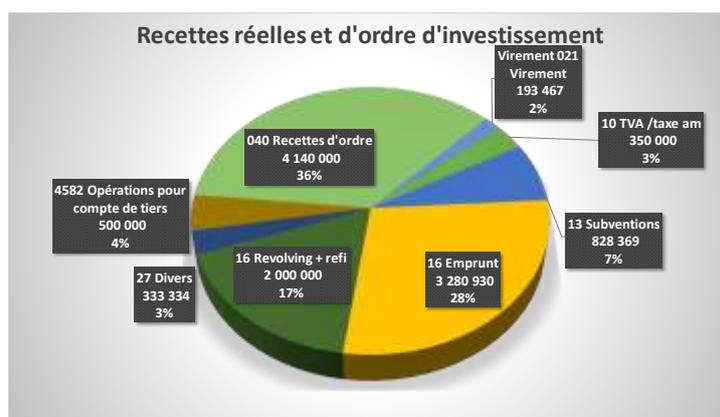
- de l'achat d'électricité, de gaz, d'eau potable pour les services de traitement des eaux usées, et les pompes de relevage (total de 1 M €),
- des dépenses de sous-traitance et notamment les contrats de prestations d'exploitation du système d'assainissement des différentes communes du territoire (681 k€), la destruction des refus de dégrillage, le remplacement du charbon actif, le transport et l'épandage des boues, le suivi agronomique des boues
- le remboursement au budget eau potable de la quote-part assainissement relative à l'externalisation de la facturation (291 k€),
- des dépenses de maintenance, entretien et réparation sur les différentes installations (303 k€),
- des produits de traitement et fournitures diverses (300 k€)...

#### 9.1.2.2 Section d'investissement :

Elle s'équilibre à hauteur de 11 626 k€.

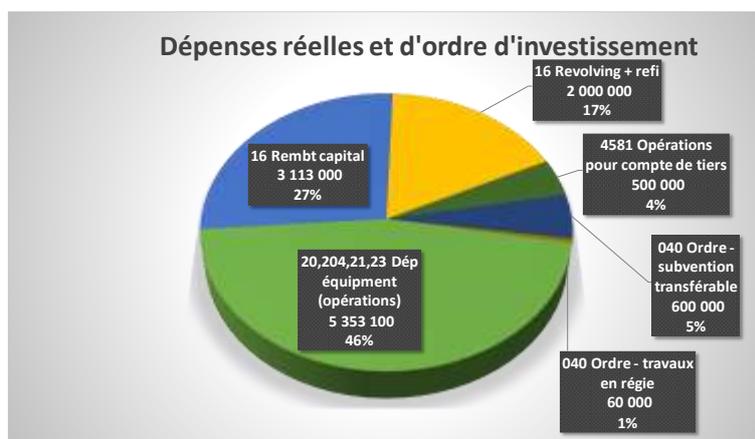
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 7 292 k€.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 4 33 k€ dont 4 140 k€ ont été inscrits au titre des amortissements et 93 k€ au titre du virement à la section d'investissement.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 10 966 k€.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 660 k€ dont 60 k€ ont été inscrits au titre des travaux en régie et 600 k€ au titre des subventions transférables.



Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à **5 353 k€**. Elles concernent principalement :

- les travaux de réhabilitation des réseaux à hauteur de 1 984 k€,
- les travaux d'extension de réseaux à hauteur de 450 k€,
- les travaux de réparation de la STEP pour 1 322 k€,
- les frais d'étude pour le schéma directeur pour 320 k€
- les frais de maîtrise d'œuvre pour 597 k€ (réhabilitation réseaux = 230 k€ ; Extension de réseaux = 221 k€, Captages d'Arnières /lton = 146 k€),
- les équipements spécifiques d'exploitation et matériels industriels pour 181 k€,

Le remboursement du capital de la dette est de 3 133 k€. Il est couvert à hauteur de 333 k€ par le budget principal (inscription d'une recette à due concurrence), conformément à la décision prise de faire profiter le budget principal d'une tranche d'emprunt de 10 M€ souscrite initialement, à des conditions avantageuses, pour le budget assainissement. La dotation aux amortissements couvre le reste du remboursement en capital, assurant ainsi l'équilibre réel du budget.

Des subventions d'équipement de 828 k€ sont prévues, au titre des travaux d'extension du réseau au Boulay-Morin pour 430 000 €, des conventions avec l'Agence de l'Eau (295 k€), le Conseil départemental (65 k€).

Le FCTVA est estimé à 350 k€ et participe à l'équilibre également.

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 3 280 k€.

## **9.2 Budget annexe du SPANC – service public d'assainissement non collectif**



Comme pour l'eau et l'assainissement, il s'agit d'un service public à caractère industriel et commercial dont le budget doit s'équilibrer par les redevances perçues pour les prestations de contrôle et de travaux rendues aux

usagers.

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en k€) :

Recettes réelles d'investissement	170
Dépenses réelles d'investissement	30
<b>besoin de financement des investissements</b>	<b>140</b>
remboursement du capital de la dette	0
<b>total besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>140</b>

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	397
Dépenses réelles de fonctionnement	365
<b>Autofinancement brut</b>	<b>32</b>
nouveaux emprunts nécessaires à l'équilibre	0

Décomposition de l'autofinancement

<i>dotation nette aux amortissements</i>	5
<i>virement complémentaire</i>	26

## 9.2.1 Section d'exploitation :

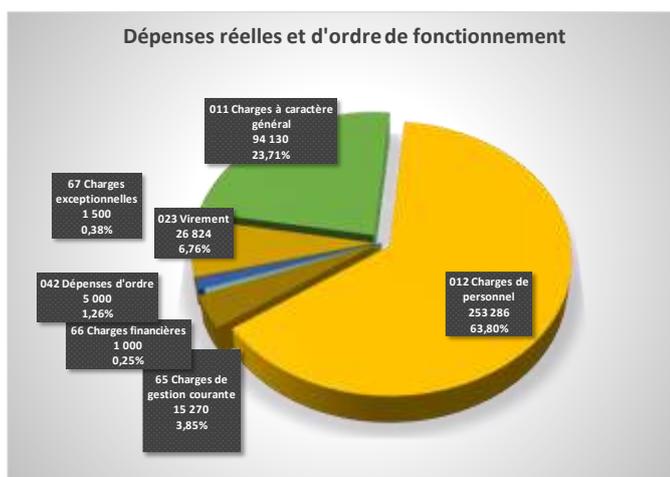
La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 397 k€.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 397 k€. Elles sont composées d'environ 12 000 redevances annuelles pour 397 k€ de contrôles périodiques.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 365 k€.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 31 k€ :

5 k€ ont été inscrits au titre des amortissements et 26 k€ au titre du virement à la section d'investissement.



Les **charges à caractère général** (chapitre 011) sont composées notamment :

- de frais de sous-traitance (38 k€) afin de réaliser des vidanges de fosses au profit du service entretien des réseaux ; des dépotages et retraitements au profit du CTEU,

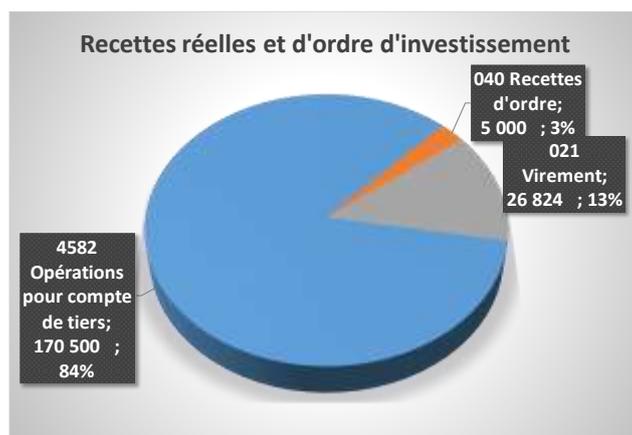
- de frais d'études et prestation pour 20 k€.

### 9.2.2 Section d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement sont de 179 k€ pour des travaux pour comptes de tiers subventionné par l'agence de l'eau et le département 27.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 31 k€ :

5 k€ ont été inscrits au titre des amortissements et 26 k€ au titre du virement à la section d'investissement.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 30 k€ et correspondent aux dépenses d'équipement : acquisition d'un véhicule (24 k€), licence Poseis (2 k€), licence Autocad (4 k€) et acquisition de tablettes dans le cadre d'un projet de modernisation du service.

### 9.3 Budget annexe de la pépinière scientifique :

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en k€) :

Recettes réelles d'investissement	
Dépenses réelles d'investissement	53
<b>besoin de financement des investissements</b>	<b>-53</b>
remboursement du capital de la dette	205
<b>total besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>258</b>

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	352
Dépenses réelles de fonctionnement	204
<b>Autofinancement brut</b>	<b>148</b>
nouveaux emprunts nécessaires à l'équilibre	109

#### Décomposition de l'autofinancement

<i>dotation nette aux amortissements</i>	149
<i>virement complémentaire</i>	0

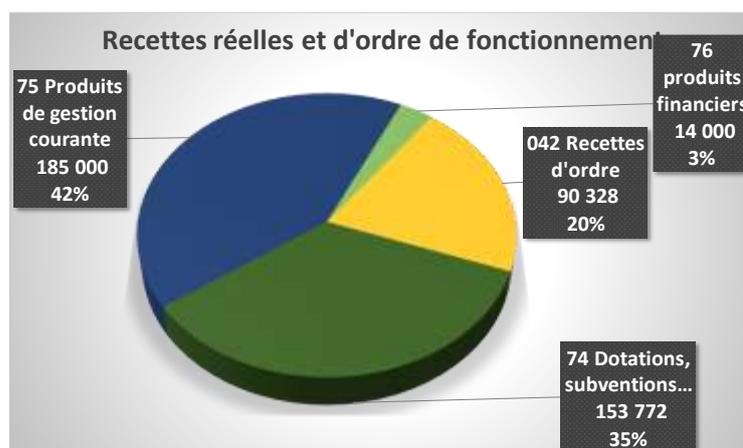
Le budget annexe de la bio-pépinière est un budget industriel et commercial et a pour vocation de s'équilibrer par les loyers. Il peut néanmoins bénéficier (s'agissant d'une aide au développement économique) d'une subvention d'équilibre du budget principal.

### 9.3.1 Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 443 k€.

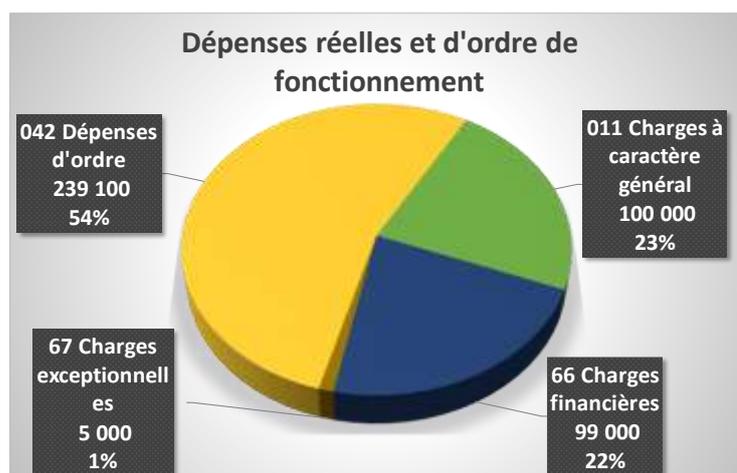
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 352 k€ qui sont principalement constituées des produits de gestion courante soit les loyers et les charges reçus, estimés à 185 k€.

Les recettes d'ordre d'exploitation s'élèvent à 90 k€ au titre des amortissements.



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 204 k€. Les dépenses courantes de fonctionnement du bâtiment (énergie, maintenance, etc.) sont estimées à 74 k€. Les charges financières (intérêts de la dette) s'élèvent à 99 k€.

Les dotations aux amortissements du bâtiment (239 k€) ont pour contrepartie les subventions transférables pour 90 k€.

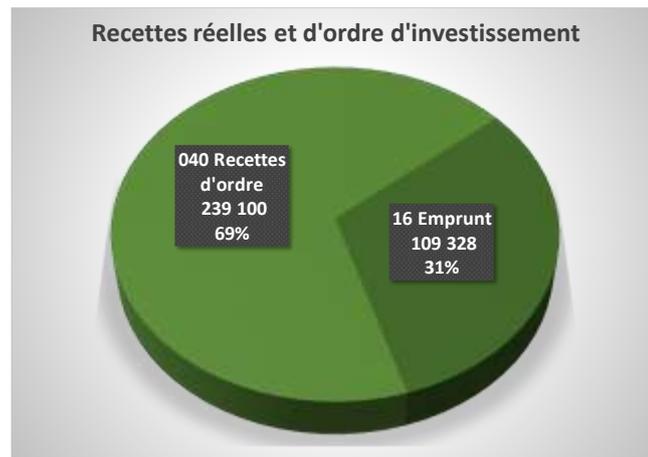


La participation du budget principal de 153 k€ permet de couvrir le reste à charge.

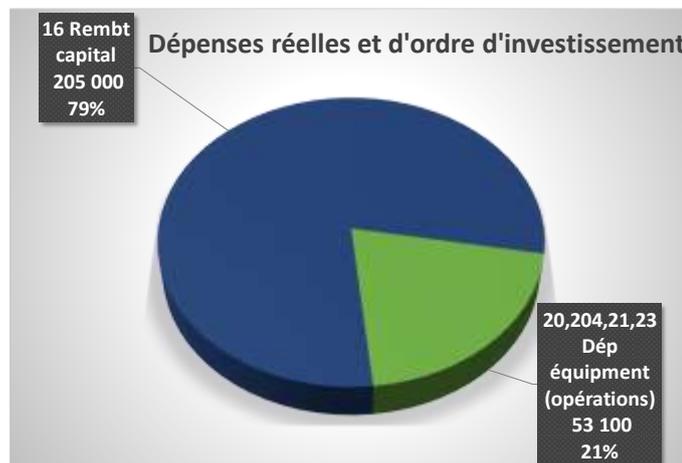
### 9.3.2 Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 348 k€.

Les recettes sont constituées de la dotation aux amortissements (239 k€) et de l'emprunt d'équilibre (109 k€).



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 258 k€, représentant le remboursement du capital de la dette (205 k€), et pour 53 k€ le montant des dépenses d'équipement et l'amortissement des subventions d'équipement, dépense d'ordre évoquée ci-dessus pour 90 k€.



Les dépenses d'équipement prévues concernent notamment des travaux de couverture, le remplacement de volets roulants, des travaux relatifs au chauffage et à la climatisation...

#### 9.4 Budget annexe mobilités



Le budget annexe des Mobilités est également un budget industriel et commercial et a pour vocation de s'équilibrer par les recettes du versement transport, les subventions perçues de tiers au titre de l'activité, et une subvention d'équilibre du budget principal, en compensation de politiques tarifaires notamment.

L'ex-GEA était précédemment autorité organisatrice de la mobilité sur un ressort territorial coïncidant avec son périmètre. Ce ressort territorial s'est trouvé étendu au périmètre des 74 communes d'EPN depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

EPN applique la convention conclue par l'ex GEA avec la Région Normandie relative à l'exercice de la compétence transports scolaires.

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en k€) :

Recettes réelles d'investissement	625
Dépenses réelles d'investissement	3 503
<b>besoin de financement des investissements</b>	<b>-2 878</b>
remboursement du capital de la dette	583
<b>total besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>3 461</b>

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	16 928
Dépenses réelles de fonctionnement	15 152
<b>Autofinancement brut</b>	<b>1 776</b>
nouveaux emprunts nécessaires à l'équilibre	1 685

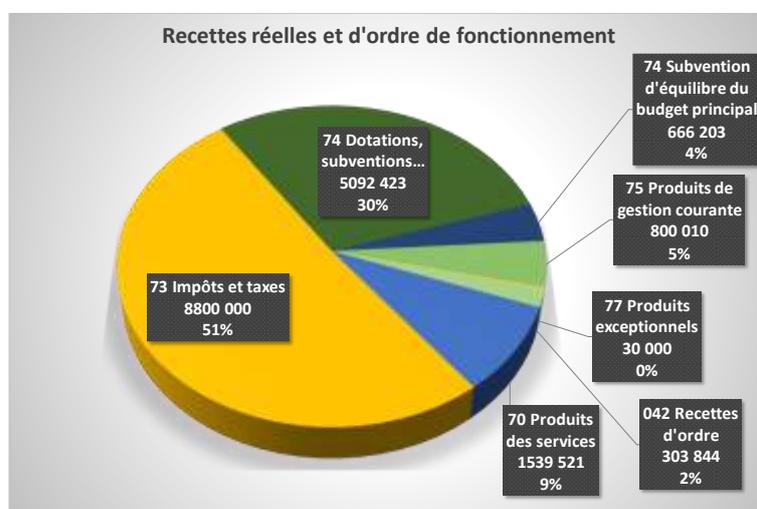
#### Décomposition de l'autofinancement

<i>dotation nette aux amortissements</i>	1 777
<i>virement complémentaire</i>	0

### 9.4.1 Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 17 232 k€.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 16 928 k€.



En recettes **d'impôts et taxes (chapitre 73)**, le versement transport est estimé à 8 800 k€. Celui-ci est assis sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés ETP. Le versement transport a été ré institué par délibération du 11 avril 2017 sur le territoire d'EPN au taux de 0,90 %, assorti d'un mécanisme de lissage pour les communes de l'ex-CCPN (progressivité des taux passant de 0,15 % au 1er juillet 2017 à 0.90 % au 1er janvier 2022).

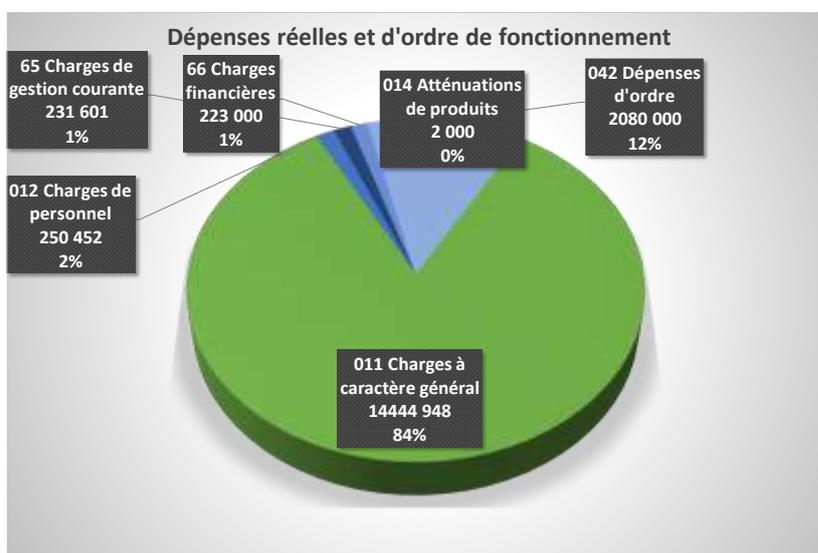
En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, la loi de finances rectificative n°4 de 2020 prévoit de verser des avances remboursables. Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'une compensation, mais d'un prêt à taux zéro, qui devra être remboursé au cours des prochaines années.

Les **dotations et subventions** (chapitre 74), comprennent majoritairement :

- la participation de la Région versée au titre de l'exercice de la compétence transport scolaire (4.9 M€ soit 98% du poste),
- une participation du département de 107 k€ visant à compenser les services mis en place dans le cadre de la fermeture du collège Pablo Néruda (manque à gagner pour epn sur la redevance versée par Trans urbain),
- une participation des communes extérieures à EPN et adhérentes au SITS du Plateau (Bernienville, Bérengenville, Quittebeuf, Bacquepuis) au titre de l'exercice de la compétence transport scolaire.

Les **produits des services (chapitre 70)** sont essentiellement constitués des recettes Trans Urbain des usagers

Les **produits de gestion courante (chapitre 75)** correspondent à la redevance d'usage versée par Transurbain à EPN en application du contrat OSP pour la mise à disposition des véhicules nécessaires à l'exploitation du service.



Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 15 152 k€.

Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 2 080 k€ au titre des amortissements.

Les **charges à caractère générales (chapitre 011)** qui représentent 84% des dépenses d'exploitation sont composées notamment :

- des sommes versées à Trans Urbain dans le cadre du contrat OSP pour 9 360 K€ (soit 65% du poste),

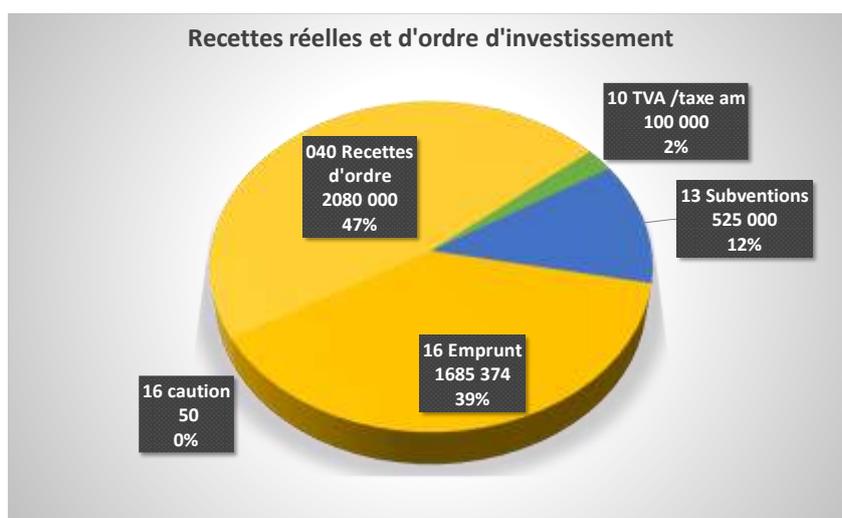
- des marchés et contrats de prestation souscrits dans le cadre de l'exercice de la compétence transport scolaire : 4 863 K€.

#### 9.4.2 Section d'investissement :

Elle s'équilibre à hauteur de 4 390 k€.

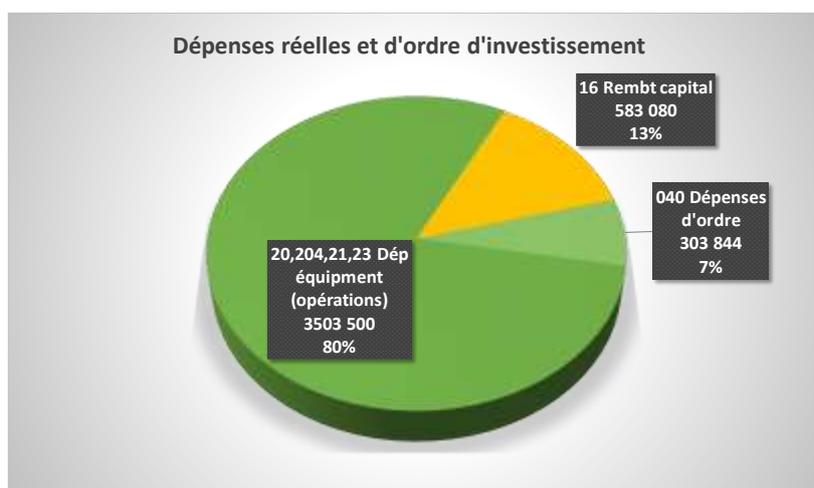
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 310 k€.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 2 080 k€ au titre des amortissements.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4 086 k€.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 303 k€ inscrits au titre des subventions transférables.



Les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 503 k€. Elles concernent principalement :

L'acquisition de 4 bus standard et 1 articulé pour un montant total de 1 486 k€ HT.

Des installations pour un montant total de 2 330 k€ et notamment

Investissement pour le réseau *Transurbain* :

- Système de régulation de feux pour autobus interurbains :	18 k€
- Aménagement en accessibilité des quais bus :	343 k€
- Acquisition d'un système de vidéo protection dans les bus :	18 k€

Investissement relatifs au « plan vélo » :

- Acquisitions de vélos sur 2021 :	77 k€
- Travaux d'aménagement de voie verte Evreux – Arnières	100 k€
- Travaux d'aménagement de voie verte Evreux-St André-Marcilly/Eure	430 k€
- Aménagement de stationnement de vélos :	96 k€

Le budget mobilités va également faire l'aménagement d'une aire de covoiturage 180 k€.

Le remboursement du capital de la dette est de 583 k€.

En recettes, une subvention DSIL de 435 k€ et de l'ADEME de 70 k€ sont prévues au titre du Plan Vélo.

La récupération de TVA via le mécanisme de FCTVA génère une recette réelle de 100 k€ (le FCTVA concerne exclusivement la compétence transport scolaire).

### 9.5 Budget annexe Economie (ZA de la Croix Prunelle)

Ce budget annexe ne regroupe pas l'ensemble des actions menées par EPN sur la compétence économie. Il ne concerne que la ZA de la Croix Prunelle.

L'équilibre général du budget se présente ainsi en k€:

Recettes réelles d'investissement	0
Dépenses réelles d'investissement	0
<b>besoin de financement des investissements</b>	<b>0</b>
remboursement du capital de la dette	58
<b>total besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>58</b>

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	69
Dépenses réelles de fonctionnement	14
<b>Autofinancement brut</b>	<b>55</b>
nouveaux emprunts nécessaires à l'équilibre	2

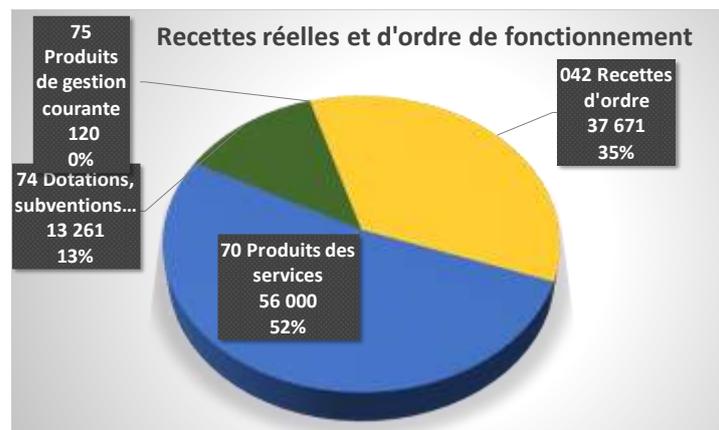
#### Décomposition de l'autofinancement

<i>dotation nette aux amortissements</i>	56
<i>virement complémentaire</i>	0

#### 9.5.1 Section d'exploitation :

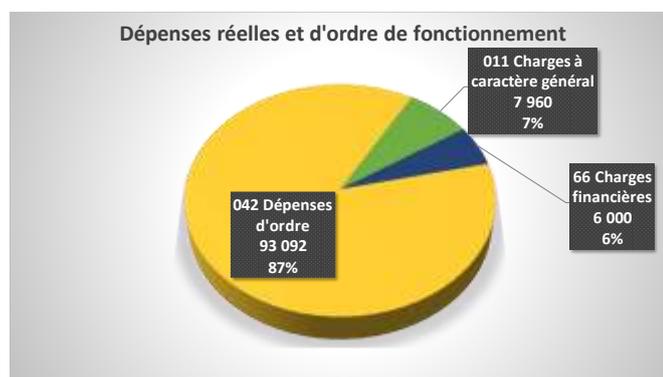
La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 107 k€.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 69 k€.



Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 14 k€.

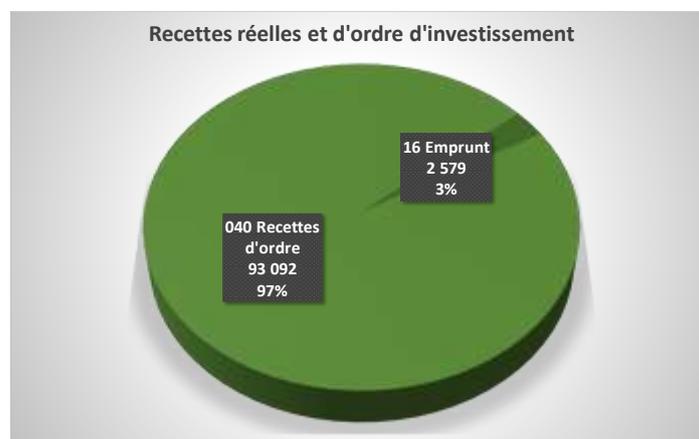
Les dépenses d'ordre d'exploitation s'élèvent à 93 k€, correspondent au titre des amortissements.



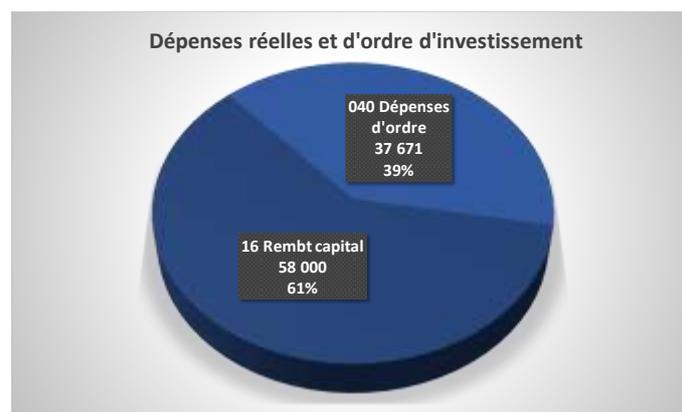
### 9.5.2 Section d'investissement :

Elle est équilibrée à hauteur de 95 k€.

Les recettes d'investissement sont principalement des recettes d'ordre correspondent pour 93k€ au titre des amortissements.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 58 k€ correspondant au remboursement du capital.



## 9.6 Les autres budgets annexes (zones d'activités et d'habitat)



Ces budgets sont au nombre de 11, répartis comme suit :

Montants des budgets en €	Fonctionnement	Investissement
<b>Zones d'activités HTVA</b>	<b>1 825 674 €</b>	<b>1 620 897 €</b>
ZAC DU LONG BUISSON 1	89 603 €	166 303 €
ZAC DU LONG BUISSON 2	868 503 €	717 503 €
ZAC DU LONG BUISSON 3	376 503 €	376 503 €
ZAC LA FOSSE AU BUIS SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	593 €	223 €
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	380 852 €	354 003 €
ZA GAUVILLE PARVILLE	2 743 €	1 703 €
ZA DE MISEREY	45 003 €	2 003 €
ZAC DE L'ARBRE SAINT GERMAIN-MARCILLY	61 203 €	2 403 €
ZAC DES VIGNES-DROISY	671 €	253 €
<b>Zones d'habitat HTVA</b>	<b>99 976 €</b>	<b>289 356 €</b>
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	98 203 €	288 603 €
ZAC DU VALLOT ARNIERES SUR ITON	1 773 €	753 €
<b>Total budgets Zones</b>	<b>1 925 650 €</b>	<b>1 910 253 €</b>

Les budgets annexes des zones retracent l'intégralité des dépenses et recettes de chaque opération d'aménagement. Le prix de revient des terrains aménagés et, par comparaison avec leur prix de vente, le gain

ou la perte réalisée sont déterminés à l'issue de l'opération quelle qu'en soit la durée.

Les BP des différentes zones sont construits de façon à respecter la méthode comptable dite de « l'inventaire intermittent ».

Les dépenses sont comptabilisées lors de leur réalisation à la section de fonctionnement. La méthode comptable dite de l'inventaire intermittent consiste, à chaque fin d'exercice, à déstocker les dépenses réalisées et à les restocker. Le compte de stocks augmente ainsi d'année en année au fur et à mesure que les acquisitions, études et travaux valorisent le patrimoine de la zone.

De même les recettes de cessions intervenues en cours d'opération sont virtuellement « stockées », via la constitution d'une provision, afin de conserver la trace de l'intégralité des dépenses et recettes. Cette méthode explique la prévision d'opérations d'ordre qui impliquent des volumes budgétaires importants mais aucun flux financier réel.

Les services s'approprient de nouveaux outils d'analyse et de gestion pluriannuelle afin d'accorder la stratégie financière avec les enjeux économiques des actions de développement de l'EPN s'appuyant sur les réserves foncières et les dynamiques de zones.

En termes d'activité réelle, les principales actions prévues au BP 2021 sont les suivantes :

### 9.6.1 Principales recettes foncières attendues en K€

Budget	Montant
Zac du Long Buisson 2	158
Zac de Miserey	43

### 9.6.2 Principales actions

#### 9.6.2.1 Acquisitions foncières

Aucune opportunité d'acquisition de terrains à aménager est envisagée pour l'année 2021.

#### 9.6.2.2 Autres actions

Des enveloppes sont ouvertes pour la réalisation

Budget	Montant	Commentaire
ZAC du Long Buisson 1	29 k€	- Provision géomètre division foncière avant-vente - Travaux de la plateforme multi-énergies
ZAC du Long Buisson 3	366,5 k€	- Honoraires du concessionnaire et du commissaire enquêteur
ZA des Surettes	350 k€	- Fond friches Saminox - Honoraires MOE et concessionnaire - Travaux VRD
ZAC du Vallon Fleuri	5 k€	- Mission d'accompagnement du CAUE



---

## 10 CONCLUSION

---

Le budget d'EPN illustre à la fois la solidité de l'établissement public et son ambition forte pour le territoire. Cette solidité et cette ambition s'illustrent par la maîtrise résolue des dépenses de charges courantes conjuguée au développement d'actions ciblées vers les entreprises et vers l'emploi, mais aussi vers les communes membres, ainsi que vers les grands investissements structurants portés notamment par le nouveau contrat de territoire.

Les travaux préparatoires à l'adoption de ce budget ont bénéficié de l'optimisation de la gestion induite par la mutualisation des services ressources avec la ville centre. Ces améliorations systémiques s'accompagnent d'un effort renouvelé de rationalisation budgétaire et de recherche d'économies de fonctionnement, y compris en matière de ressources humaines, dans un contexte de diminution régulière des dotations de l'État et de crise sanitaire liée au COVID-19.

Dotée d'un périmètre plus large (74 communes), plus cohérent dans le contenu des matières qu'il est amené à gérer comme dans son envergure, fort d'une capacité d'agir supérieure, EPN est à même de maintenir le niveau de service et d'équipement offert à ses habitants et à ses communes membres.